

Bulletin Quotidien

QUOTIDIEN
D'INFORMATION
DOCUMENTATION
ET PROSPECTIVE

CRÉE EN SEPTEMBRE 1944 SOUS LE TITRE « INDEX QUOTIDIEN DE LA PRESSE FRANÇAISE »

Jeudi 9 janvier 2025 – Créé en 1973 – N° 12986

Le n° (HT) 29 €

Tarifs d'abonnement papier (HT) : 1 an : 5 400 € – 6 mois : 2 970 € – 3 mois : 1 630 €

SOMMAIRE

VINGT-QUATRE HEURES	3
EVENEMENTS ET PERSPECTIVES	
Le président du Conseil constitutionnel Laurent FABIUS met en garde contre le double risque de voir le "malaise démocratique" se transformer en "crise" et de l'imputer à la Constitution	5
Projet de loi de finances pour 2025 : le gouvernement continue de miser sur un accord de non-censure avec la gauche	6
Le ministre d'Etat, ministre des Outre-mer Manuel VALLS présente le projet de loi d'urgence pour Mayotte, avant un futur projet de loi programme de refondation de l'archipel	9
La Banque centrale européenne pourrait poursuivre ses baisses de taux d'intérêt pour atteindre environ 2 % "d'ici l'été prochain" selon le gouverneur de la Banque de France, M. François VILLEROY de GALHAU	11
Le nouveau Secrétaire général de Renaissance, M. Gabriel ATTAL, lance la "refondation" du parti dans la perspective de 2027	12
Le président de la République Emmanuel MACRON rencontrera ce soir au Royaume-Uni le Premier ministre britannique Keir STARMER	13
L'Institut Montaigne publie aujourd'hui une étude intitulée "l'après 2024 : crépuscule ou renouveau démocratique ?"	14
La prochaine élection présidentielle en Pologne se tiendra le 18 mai prochain	16
Le Tribunal de l'UE reproche à la Commission européenne de ne pas avoir correctement protégé certaines données personnelles dans le cadre de l'organisation de la Conférence sur l'avenir de l'Europe	17
LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS	
M. Christophe NOEL du PAYRAT, jusqu'alors directeur du cabinet du préfet de la région Ile-de-France, est nommé préfet de l'Allier	18
M. Baptiste ROLLAND, ancien chef du cabinet de M. Michel BARNIER à Matignon, s'est vu confier la direction du cabinet du préfet de la région Ile-de-France	18
M. Martin GUTTON, délégué interministériel chargé de la gestion de l'eau en agriculture, se voit confier la direction générale de FranceAgriMer	19

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRESSE  Fondateur : Georges BÉRARD-QUÉLIN
13 AV. DE L'OPÉRA 75039 PARIS CEDEX 01- TÉLÉPHONE : 01 40 15 17 89 - TÉLÉCOPIE : 01 40 15 17 15
Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1005 I 80094 - ISSN : 0766-5849 - www.SGPresse.fr

M. Philippe BAILBE, ancien directeur du cabinet de M. Othman NASROU au secrétariat d'Etat, chargé de la Citoyenneté et de la Lutte contre les discriminations, devrait se voir confier la direction de cabinet de M. François-Noël BUFFET, ministre auprès du ministre de l'Intérieur	20
Le nom de Mme Cécile UNTERMAIER, ancienne députée de la Saône-et-Loire, devrait être proposé par Mme Yaël BRAUN-PIVET, présidente de l'Assemblée nationale, au poste de déontologue de l'Assemblée	21
AG2R La Mondiale annonce le départ de son directeur général Bruno ANGLES, M. Jacques CREYSSEL devient président de l'association sommitale	22
M. Bruno MILLIENNE, porte-parole du Mouvement Démocrate, ancien député des Yvelines, devrait rejoindre le cabinet de M. François BAYROU à Matignon	24
MM. Guillaume LEMOINE, ancien ambassadeur en Papouasie-Nouvelle Guinée, et Arnaud ROUX ont été nommés respectivement ambassadeur aux Samoa et en Guinée-Bissau	25
M. Cédric MERMIER, jusqu'alors chef de cabinet de Mme Marie-Claire CARRERE-GEE au ministère délégué à la Coordination gouvernementale, va être nommé chef de cabinet de la secrétaire générale du gouvernement Claire LANDAIS	26
La réalisatrice Coline SERREAU et le photographe Jean GAUMY ont respectivement été élus présidente et vice-président de l'Académie des Beaux-arts.....	27
M ^e Thierry WICKERS, ancien président de la Conférence des bâtonniers et du Conseil national des barreaux, a été élu président du Conseil des barreaux européens (CCBE)	28
Le général de corps d'armée (2S) Pascal FACON se voit confier la mission de préfiguration du futur établissement public coordonnateur de la reconstruction de Mayotte	28
M. Matthieu RINGOT, ancien conseiller immigration et cultes au cabinet de M. Gérald DARMANIN, Place Beauvau, a été nommé préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Grand Est	29
M. Guillaume QUENET, sous-préfet de Valenciennes, devrait se voir confier la direction de cabinet de Mme Juliette MEADEL, ministre déléguée chargée de la Ville	30
Le professeur Emmanuel TOUZE devrait être nommé conseiller spécial santé au cabinet de M. Philippe BAPTISTE, ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	30
Mme Rachel THANNBERGER devrait être nommée conseillère parlementaire au cabinet de Mme Aurore BERGE, ministre déléguée chargée de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes et de la Lutte contre les discriminations	31
Mme Stéphanie FAZI-LEBLANC devrait être nommée conseillère au cabinet de M. Yannick NEUDER, ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins.....	31
M. Jehan-Eric WINCKLER, préfet délégué chargé d'une mission territoriale temporaire, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, va être nommé préfet délégué chargé de la reconstruction auprès de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète du Rhône.....	32
EN QUELQUES LIGNES	32
SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES.....	33
POUR VOS DOSSIERS	
Les vingt propositions de la mission d'information sénatoriale sur les effets de l'intelligence artificielle générative sur les métiers du droit	35
LIRE - VOIR - ENTENDRE	37
LA VIE PRIVEE – LA VIE PUBLIQUE.....	40
LA VIE DANS LA CITE – LA VIE DANS LE MONDE.....	43

VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES...

EN FRANCE

🕒 **Moral des ménages** : La confiance des ménages s'est encore détériorée en décembre, l'indicateur la synthétisant perdant un point par rapport au mois précédent, à 89, a annoncé hier l'INSEE. Cette nouvelle dégradation de la confiance des ménages s'explique notamment par les craintes d'une dégradation du niveau de vie, d'une augmentation du chômage ou d'une inflation plus soutenue, relève l'Institut national de la statistique.

🕒 **Cour de cassation / liberté d'expression** : La chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté hier les pourvois de militants de l'association Handi-Social qui, ayant notamment bloqué l'aéroport de Toulouse en 2018 pour dénoncer l'inaccessibilité des transports et des logements, estimaient que leur condamnation "portait une atteinte excessive à leur liberté d'expression". "Les manifestants étaient présents sur une voie de chemin de fer et en bordure de pistes d'aéroport, dans des zones à accès restreint", ce qui avait "entraîné le blocage d'un train ainsi que de la circulation aérienne" et engendré "un préjudice certain pour les usagers et les compagnies de transport", a relevé la Cour ajoutant que "le comportement des autorités, pendant et après les manifestations, a été adapté" et les peines d'amende prononcées assorties du "sursis total ou partiel". De fait, "ces condamnations n'ont pas porté une atteinte disproportionnée à la liberté d'expression des manifestants".

🕒 **PNF / ministère de l'Intérieur** : Une enquête préliminaire a été ouverte pour corruption, prise illégale d'intérêt et trafic d'influence par le Parquet national financier pour des soupçons de corruption au sein du service des achats du ministère de l'Intérieur durant l'année 2022, a confirmé hier une source judiciaire, après des révélations de Médiapart. Elle vise plusieurs chefs d'entreprises et plusieurs militaires, dont le général de division Xavier LEJEUNE, sous-directeur de la logistique et de l'approvisionnement, direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier, d'abord suspendu de ses fonctions par la DGGN avant de quitter ses fonctions au 1^{er} septembre 2023.

DANS LE MONDE

🕒 **ONU / Russie / Ukraine** : L'ONU s'est dit "profondément préoccupée par l'augmentation significative des allégations crédibles d'exécutions de personnels militaires ukrainiens capturés par les forces armées russes" et a souligné que "les exécutions sommaires constituent un crime de guerre". "J'appelle les autorités russes à mettre fin aux exécutions sommaires de prisonniers de guerre ukrainiens, à condamner ces actes et à poursuivre les responsables", a déclaré la Haute-Commissaire adjointe de l'ONU aux droits de l'homme, Nada AL-NASHIF, lors d'une réunion du Conseil des droits de l'homme sur l'Ukraine, indiquant avoir pu vérifier 68 cas depuis le début de la guerre. Elle a également vérifié l'exécution sommaire de 170 civils depuis le début de la guerre dans des zones contrôlées par les forces armées russes, y compris dans des lieux de détention. "Il est essentiel que les responsables de ces exécutions rendent des comptes" alors qu'actuellement "l'impunité est presque totale", a indiqué Mme AL-NASHIF.

🕒 **Autriche** : M. Alexander SCHALLENBERG, ministre autrichien des Affaires étrangères depuis juin 2019, va parallèlement occuper temporairement la chancellerie durant les négociations entre les conservateurs et l'extrême droite pour former un gouvernement, qui démarrent dans un climat tendu. Sa désignation en tant que chef du gouvernement a été "confirmée", a déclaré une porte-parole de la présidence, après la démission surprise du chancelier conservateur sortant Karl NEHAMMER (cf. BQ du 06/01/2025). Sa prise de fonctions officielle est prévue demain.

🕒 **Donald TRUMP** : M. Donald TRUMP, condamné au pénal pour des paiements cachés à une star de films X, a saisi la Cour suprême à majorité conservatrice pour tenter d'échapper au prononcé de sa peine prévu vendredi, dix jours avant son investiture. Ses avocats réclament "une suspension d'urgence pour empêcher que la procédure pénale se poursuive devant un tribunal de l'Etat de New York, y compris une audience de prononcé de sentence prévue vendredi 10 janvier à 09h30".

🕒 **Finlande / mer Baltique** : La Finlande va organiser mardi prochain à Helsinki un sommet des pays de l'OTAN bordant la mer Baltique, en réaction au sabotage présumé de plusieurs câbles sous-marins dans cette zone où l'Alliance va renforcer sa présence militaire face à la Russie. La Baltique est le théâtre, depuis l'invasion russe de l'Ukraine en 2022, de plusieurs incidents de ce type et les pays de l'OTAN riverains se préparent à une longue période de conflictualité avec Moscou. "Les discussions se concentreront sur le renforcement de la présence de l'OTAN en mer Baltique et sur la réponse à la menace que représente la flotte fantôme russe", a détaillé la présidence finlandaise dans un communiqué. La réunion se focalisera également sur "les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des infrastructures sous-marines critiques". Coprésidé par le président de la Finlande, Alexander STUBB, et le Premier ministre estonien, Kristen MICHAL, celui-ci réunira le chef de l'Alliance atlantique Mark RUTTE, les dirigeants du Danemark, d'Allemagne, de Lettonie, de Lituanie, de Pologne, de Suède ainsi que la vice-présidente exécutive de la Commission européenne, Henna VIRKKUNEN.

🕒 **Russie / Pologne** : La Pologne a annoncé hier la fermeture de son consulat à Saint-Pétersbourg, dans le nord-ouest de la Russie, ordonnée par Moscou. Selon Varsovie "il s'agit d'une mesure de rétorsion" à la fermeture du consulat russe à Poznan, annoncée en octobre par la Pologne qui dénonçait des "tentatives de sabotage" (cf. BQ du 23/10/2024).

🕒 **Qatargate** : L'enquête dite du "Qatargate" menée en Belgique et portant sur des soupçons de corruption au sein du Parlement européen a conduit fin 2024 à trois nouvelles inculpations, a indiqué un avocat dans le dossier. Il s'agit de trois anciens conseillers ou assistants ayant travaillé pour le groupe Socialistes et Démocrates (S&D) ou dans l'entourage du duo italien Pier Antonio PANZERI/Francesco GIORGI, deux des principales figures du dossier, a-t-on indiqué de même source, confirmant une information du journal Le Soir.

🕒 **Venezuela** : A la veille de l'investiture du président Nicolas MADURO, dont la victoire est entachée de fraude selon l'opposition, le pays vit des jours chaotiques. "Arrestations" arbitraires, manifestations annoncées de l'opposition et des pro-pouvoir, déploiement massif de troupes, plan sécuritaire inédit... Le Parlement, où le pouvoir dispose d'une majorité absolue, a invité M. MADURO à midi vendredi (16h00 GMT) pour la cérémonie d'investiture. Mais l'opposition, qui revendique la victoire aux élections du 28 juillet, a appelé à des manifestations nationales jeudi en faveur du "président élu" Edmundo GONZALEZ URRUTIA pour tenter de faire dérailler le processus de prestation de serment. Deux personnalités ont été arrêtées : MM. Enrique MARQUEZ, ancien candidat à la présidentielle, 61 ans, "a été détenu arbitrairement" mardi, selon la coalition auquel appartient son parti, et Carlos CORREA, directeur d'Espacio Publico, une ONG réputée dans défense des droits humains. "Selon des témoins, il a été intercepté dans le centre de Caracas par de prétendus fonctionnaires cagoulés", selon l'ONG. Le président colombien, Gustavo PETRO, premier chef d'Etat de gauche du pays, s'est insurgé contre ces arrestations annonçant qu'il n'assistera pas à la prestation de serment de M. MADURO. Le président de la République Emmanuel MACRON a réitéré hier soir le soutien de la France au peuple vénézuélien, a indiqué l'Elysée, ajoutant, à 48 heures de l'investiture du président Nicolas MADURO, un appel à la libération de "toutes les personnes détenues en raison de leurs opinions ou engagements politiques".

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Le président du Conseil constitutionnel Laurent FABIUS met en garde contre le double risque de voir le "malaise démocratique" se transformer en "crise" et de l'imputer à la Constitution

A deux mois de l'échéance de son mandat, le président du Conseil constitutionnel Laurent FABIUS a accentué hier sa mise en garde répétée contre un "malaise démocratique français". "Les symptômes en étaient nombreux, allant de l'abstention lors des scrutins jusqu'à une défiance croissante envers les élus nationaux, en passant par la multiplication des comportements inciviques et violents ainsi que par des "coups de grisou" périodiques dans tel secteur géographique ou professionnel. Or voici que ce malaise menace de devenir, s'il ne l'est pas déjà, une véritable crise démocratique", a-t-il souligné, déplorant "incertitude, inquiétude, lassitude, instabilité, agressivité, extrémités là où on souhaiterait détermination, ambition, visibilité, solidarité et efficacité".

Si "comme président du Conseil constitutionnel, il ne (lui) appartient évidemment pas de détailler les remèdes à cette crise profonde", M. FABIUS a averti d' "un risque qui grandit : plutôt que chercher du côté des comportements adoptés et des politiques pratiquées, imputer cette crise à notre Constitution et, dès lors, remettre celle-ci en cause". Risque qu'il a pu de nouveau mesurer en 2024 lorsque "beaucoup de commentaires ont (eu) tendance à confondre le droit - qui est notre office - avec la politique - qui ne l'est pas" et l'ont amené à "intervenir publiquement pour rappeler que, si l'on souhaite modifier la Constitution, c'est exclusivement selon la procédure prévue à cet effet par son article 89". "Mes propos à cet égard seront sans ambiguïté. Un : évitons de confondre nos institutions et la pratique de ces institutions. Ce n'est pas parce que certaines pratiques institutionnelles sont contestées, voire contestables, qu'on doit mettre en cause les institutions elles-mêmes. Deux : des modifications constitutionnelles ou infra constitutionnelles peuvent être souhaitées et souhaitables ; cela n'autorise pas à récuser l'ensemble de nos institutions démocratiques. Trois : face aux énormes défis intérieurs et extérieurs, face aux fracas des mutations brutales de cette fin de quart de siècle, n'oublions pas le puissant atout que représente notre Constitution. Depuis 66 ans et le Général De GAULLE, rompant avec l'instabilité précédente, la stabilité adaptative de notre loi des lois nous a permis de surmonter de multiples et graves épreuves. Notre Constitution a permis et elle permet à l'Etat de tenir et aux Français de 'tenir ensemble'. L'oublier serait une faute. La stabilité n'est pas le contraire du mouvement, mais la condition de sa possibilité", a développé M. Laurent FABIUS, qui a par la suite souhaité au président de la République Emmanuel MACRON "le meilleur, car vous tenez dans vos mains une part importante du destin de la France".

Retour sur neuf ans de mandat et l'évolution du Conseil en Cour constitutionnelle

Revenant sur son mandat Rue de Montpensier, il a déclaré que "le temps a passé vite dans ces fonctions au service de la justice et de la République. Ce fut un honneur de servir l'une et l'autre".

Au cours des neuf années, le Conseil a jugé plus de 2000 affaires, contre moins de trente sous la présidence de Léon NOËL (1959-1965), sans oublier de se moderniser et de s'ouvrir largement, a-t-il observé en écho à la plus large transformation opérée par le Conseil constitutionnel en l'espace de 65 ans. "Le 'chien de garde de l'exécutif', que le Conseil apparaissait être à ses débuts, s'est transformé en gardien vigilant de la constitutionnalité des lois. Il a rempli son rôle, crucial dans une

démocratie, de défenseur des libertés, qui doivent être conciliées avec la protection légitime de la sécurité. En changeant de siècle, le Conseil constitutionnel (...) est devenu une Cour constitutionnelle, même s'il n'en a pas encore reçu le titre", a-t-il dit comme un vœu.

Concentrant son propos sur la seule année 2024, il a estimé qu' "avec 28 audiences publiques, 37 séances de délibéré et 149 décisions, elle pourrait apparaître comme une année ordinaire dans la chronique du Conseil", alors même qu'elle a "été affectée par les particularités de l'année écoulée dans la vie politique". M. Laurent FABIUS a ici évoqué la réduction drastique de l'activité de contrôle a priori de la constitutionnalité des lois et le contraste en la matière entre le premier semestre à l'issue duquel s'est achevée la XVI^e législature et le second qui a vu le début de la XVII^e législature ; "le plus faible" nombre des QPC jugées par le Conseil depuis l'origine" (seulement 42) et "l'attention soutenue qui devra continuer de cibler la formation et l'information des professionnels du droit et du grand public, si on veut la poursuite du succès de ces "questions citoyennes" qui sont un progrès de l'Etat de droit" ; le plus grand nombre de saisines par les gouvernements successifs de demandes de déclassement de dispositions législatives ; le nouveau cycle de contentieux électoral, enclenché par le changement de législature, qui s'achèvera le 6 mars prochain ; ou encore "la 25^{ème} réforme de la Constitution consacrée le 8 mars 2024 à la liberté des femmes de recourir à l'IVG, intervenue précisément selon les prévisions de l'article 89 de la Constitution".

Projet de loi de finances pour 2025 : le gouvernement continue de miser sur un accord de non-censure avec la gauche

Les discussions entre le gouvernement et la gauche battent leur plein à quelques jours de la déclaration de politique générale du Premier ministre François BAYROU mardi prochain.

Une réunion avec les socialistes, les communistes et les écologistes devait se tenir à Bercy hier soir. Un format plus collégial après que chacune de ces composantes du Nouveau Front Populaire, à l'exception des Insoumis qui ont décliné l'invitation, a été reçue une par une par le ministre de l'Economie et des Finances Eric LOMBARD et la ministre chargée des Comptes publics Amélie de MONTCHALIN. "On a accepté de rester pour une autre réunion de travail ce soir, qui était prévue avec le Parti socialiste, auquel le Parti communiste et les Ecologistes vont se joindre, parce qu'on estime aussi que l'union fait la force", avait indiqué en fin d'après-midi hier la secrétaire nationale d'EELV Marine TONDELIER.

Après les socialistes lundi, M. LOMBARD et Mme de MONTCHALIN avaient reçu hier après-midi les communistes, puis les écologistes. C'est auprès de ces forces de gauche que M. LOMBARD attend le dialogue "le plus fécond", avait-il expliqué en début de semaine (cf. BQ du 07/10/2025). C'est auprès d'elles que le gouvernement s'emploie pour obtenir un accord de non-censure sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, dont l'examen devrait reprendre le 15 janvier au Sénat.

Des discussions qui n'incluent donc pas les Insoumis qui n'ont pas souhaité y prendre part. C'est bien en tant que président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale que le député (LFI) de la Seine-Saint-Denis Eric COQUEREL sera reçu aujourd'hui à 15h45. Le climat devrait se tendre au sein du NFP, le député (LFI) et coordinateur national de La France Insoumise Manuel BOMPARD ayant affirmé hier soir sur X que le Nouveau Front Populaire "s'est constitué pour tourner la page du macronisme, pas pour en garantir la continuité en négociant le poids des chaînes avec Bayrou, Borne et Retailleau". "Tous ceux qui

abandonneront le programme de rupture du NFP pour revenir à l'époque du hollandisme en subiront les mêmes conséquences : le dégoût et la détestation de toutes celles et ceux qui leur ont fait confiance", a-t-il averti.

"Ce qu'il faut, c'est un budget pour la France", avait martelé mardi le Premier secrétaire du PS et député de la Seine-et-Marne Olivier FAURE (cf. BQ du 08/01/2025). "La bonne méthode, c'est de construire l'accord de non-censure. (...) Il n'y a pas le choix", a estimé dans la même veine le député socialiste de l'Essonne Jérôme GUEDJ hier sur Public Sénat. Une ouverture à la discussion de la part de ce groupe clé, qui compte 66 membres à l'Assemblée nationale, que l'on retrouve également chez les communistes.

"Je considère que c'est une première discussion qui en appelle d'autres", a estimé le secrétaire national du Parti communiste Fabien ROUSSEL à la sortie du rendez-vous avec les ministres à Bercy hier. "On reste un peu sur notre faim, les marges de manœuvre nouvelles qui pourraient exister ne sont pas encore claires, mais il n'y a pas de fin de non-recevoir sur cette discussion", a-t-il ajouté, évoquant une "porte qui s'entre-baille". "Nous voulons pouvoir mettre notre pied dedans et continuer de la pousser", a-t-il ajouté. En arrivant à Bercy, il avait rappelé que "l'abrogation" de la réforme des retraites figurait "en tête de gondole" de ses revendications au gouvernement. Un sujet absolument central dans les négociations en cours entre le gouvernement et la gauche.

"On veut que dans le discours de politique générale de François BAYROU, ils annoncent la suspension de la réforme des retraites tant qu'on n'en trouve pas une meilleure", a ainsi averti la secrétaire nationale d'EELV Marine TONDELIER sur franceinfo hier, avant de se rendre à Bercy. "Je ne vois pas comment nos députés écologistes ne voteraient pas la censure sans la suspension de la réforme des retraites et sans avancée majeure sur la justice fiscale et la justice environnementale", a-t-elle prévenu.

Sur la question des retraites : "les paramètres, ça se discute", ont admis hier les représentants de Renaissance lors d'un point de presse, actant ainsi une légère inflexion de leur position sur le sujet, tout en prévenant que "toute réforme qui détériorait l'équilibre budgétaire serait inappropriée.

Le sujet est également abordé au cours des consultations menées cette semaine par la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles Catherine VAUTRIN en vue de la reprise de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale. La délégation écologiste a été reçue hier et "il n'y aura pas de débat sur la réforme des retraites dans le cadre du PLFSS", a indiqué la députée Sandrine ROUSSEAU à la sortie. Le gouvernement a toutefois laissé entrevoir "une légère ouverture" : "ils réfléchissent" à l'idée de "décaler de six mois", de juin à décembre, l'entrée en vigueur de la réforme pour le "pallier" de retraités nés en 1963 qui ne pourront liquider leur retraite qu'à 62 ans et 9 mois, pour laisser le temps aux discussions promises par Matignon, a-t-elle dit. Mais "on n'est pas du tout ni dans la suspension ni l'abrogation (...) il n'y a pas de geste fort", a-t-elle déploré.

Le député écologiste Hendrik DAVI a, lui, rappelé que l'abrogation était l'une des "conditions sine qua non d'une non-censure" du gouvernement de M. BAYROU, tout comme "l'augmentation des moyens" de la Sécu et "notamment de l'hôpital", ce qui n'est possible qu'en instaurant de nouvelles recettes, a-t-il estimé. "Ils ont envie de négocier" : "l'exécutif se dit aujourd'hui "prêt à augmenter l'Ondam (objectif national de dépenses de l'Assurance maladie), mais plutôt en augmentant les déficits, parce qu'ils ne veulent pas toucher aux recettes", a-t-il poursuivi. "Ils disent aussi qu'il ne faut pas augmenter la dette" donc "l'équation paraît insoluble", a-t-il ajouté, espérant que les discussions menées dans le cadre du budget de l'Etat permettront "d'autres avancées".

Selon ces élus, l'exécutif prévoirait une reprise de l'examen du PLFSS à l'Assemblée dès le 29 janvier, avec l'idée de "reporter les grands sujets à d'autres lois".

Les nouvelles mesures fiscales devront être introduites dans un autre texte que le PLF

Les débats sur le PLF pour 2025 reprendront, eux, au Sénat le 15 janvier là où ils s'étaient arrêtés, c'est-à-dire en plein examen de la deuxième partie du texte consacrée aux dépenses. Une fois achevé l'examen des missions restants en débat, une commission mixte paritaire (CMP) sera convoquée. Si cette CMP n'était pas conclusive, le texte repartira pour une nouvelle lecture. Si elle aboutit à un accord entre députés et sénateurs, celui-ci devra être adopté dans chaque Chambre.

Selon le sénateur (RDSE) du Lot Raphaël DAUBET reçu hier à Bercy, qui défend lui aussi davantage de "justice fiscale", il sera "difficile d'obtenir des modifications" de la partie recettes déjà approuvée par le Sénat. "Il y aura peut-être néanmoins des marges de manœuvre en CMP (commission mixte paritaire, NDLR)", a-t-il déclaré. Selon lui, ont été évoqués aussi "d'autres trains législatifs".

Selon la règle dite de "l'entonnoir", lorsqu'une lecture a déjà eu lieu dans chaque Chambre, les amendements doivent être en relation directe avec une disposition restant en discussion. Le gouvernement Bayrou ayant décidé de repartir du texte qui était en discussion. Toute mesure fiscale nouvelle, telle qu'un éventuel relèvement du taux de la "flat tax", devrait donc être inscrite dans un projet de loi de finances rectificative (PLFR).

S'agissant des collectivités territoriales, c'est bien la piste d'un effort de 2 milliards d'euros d'économies qui semble se confirmer, a indiqué le sénateur. Rappelons que le gouvernement Barnier, qui visait initialement un effort de 5 milliards d'euros, avait consenti avant la censure des concessions permettant d'arriver à ce niveau de 2 milliards d'euros.

La droite reçue aujourd'hui à Bercy

M. Laurent WAUQUIEZ, président du groupe (DR) à l'Assemblée nationale et M. Mathieu DARNAUD, président du groupe LR au Sénat, sont reçus ce matin à 8h15 à Bercy. Ils devraient défendre la nécessité d'un effort sur la dépense publique et l'absence de nouvelles hausses d'impôts.

Alors que le nouveau gouvernement devrait se montrer un peu plus "souple" que le précédent en matière d'objectif de redressement des finances publiques, l'ancien Premier ministre et président du parti Horizons Edouard PHILIPPE s'est dit prêt hier sur France 2, à accepter un "effort" budgétaire "un peu moindre" s'il permet de conserver la "stabilité politique" et éviter ainsi une deuxième motion de censure sur un projet de loi de finances.

Le président du groupe UDR à l'Assemblée nationale Eric CIOTTI, reçu hier à Bercy, a appelé le gouvernement à mettre fin "à la folie fiscale" "parce qu'elle est nuisible à l'économie". "On est dans un pays qui aujourd'hui ne sait plus produire que des normes, des impôts, des taxes, des cotisations. Donc il faut changer de logique", a-t-il déclaré. Le député a sollicité "un geste pour favoriser les donations" afin de mobiliser l'épargne en faveur de l'économie. Il a également souhaité "des économies sur l'immigration" – mais "pour l'instant la porte est totalement fermée" –, ainsi que "la suppression des autorités administratives indépendantes" qu'il juge "très coûteuses".

M. Stéphane LENORMAND, président du groupe LIOT à l'Assemblée nationale, est reçu aujourd'hui à 18h à Bercy. Demain, c'est la délégation du Rassemblement national qui sera reçue par les ministres.

**Le ministre d'Etat, ministre des Outre-mer
Manuel VALLS présente le projet de loi
d'urgence pour Mayotte, avant un futur
projet de loi programme de refondation de
l'archipel**

Le ministre d'Etat, ministre des Outre-mer Manuel VALLS a présenté hier en Conseil des ministres le projet de loi d'urgence pour Mayotte, deuxième étape du processus de reconstruction de l'archipel dévasté par le passage du cyclone Chido.

La première, "le temps de l'urgence immédiate" et de la "gestion de crise", "se poursuit sans répit", face à ce que M. VALLS a qualifié de "plus grave crise de sécurité civile depuis la Seconde Guerre mondiale". Si la "pleine mobilisation" de l'Etat pour répondre aux "urgences vitales", notamment concernant l'éducation et la santé, "produit déjà des avancées concrètes", "je me dois d'être sincère et transparent, nous savons que le chemin est encore long", a-t-il complété en réponse aux critiques adressées à l'exécutif.

Avec ce projet de loi, s'ouvre le deuxième temps. Composé de 22 articles dont trois habilitations à légiférer par ordonnances, il doit "permettre la mise en œuvre très rapide de mesures urgentes pour faciliter l'hébergement et l'accompagnement de la population ainsi que la reconstruction ou réparation des infrastructures et logements sinistrés", a exposé M. VALLS avant de détailler chacun des sept chapitres.

Le premier prévoit "la mise en place d'un opérateur puissant dédié", conformément au souhait du président de la République Emmanuel MACRON, inspiré par le chantier de Notre-Dame de Paris, à travers l'habilitation du gouvernement pour confier à un "nouvel établissement public, qui absorbera l'établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte (Éfpam), la mission de "coordonner les travaux de reconstruction". Ce qui constitue, selon M. VALLS, un véritable "outil d'aménagement".

Le ministre a fait savoir que le général (2S) de corps d'armée Pascal FACON "sera chargé de préfigurer cet établissement avec l'idée qu'il en soit le directeur général" (cf. infra "Les femmes, les hommes et les pouvoirs"). La présidence de ce futur établissement pourrait, elle, revenir au président du conseil départemental de Mayotte Ben Issa OUSSENI, a-t-il glissé en invitant à "lire entre ses mots" par lesquels il soulignait la nécessaire association des élus locaux, mais aussi à "laisser faire la mission de préfiguration".

Ce chapitre permet aussi la reconstruction du bâti scolaire appartenant aux collectivités locales par l'Etat, en lieu et place de celles-ci lorsqu'il apparaît que ces biens ont été très fortement endommagés. "Le chapitre 2 adapte les règles d'urbanisme pour faciliter l'implantation rapide d'hébergements temporaires d'urgence pour les personnes sinistrées et habiliter aussi le gouvernement à déroger par ordonnances à certaines règles de construction de bâtiment", a poursuivi M. Manuel VALLS. Le chapitre suivant comporte cinq articles qui s'inspirent des dispositions prises après les violences urbaines de l'été 2023 "pour faciliter la reconstruction des bâtiments détruits". "Le chapitre 4 contient un seul article mais important qui habilite le gouvernement à adapter par ordonnances les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique ; il s'agit là de s'ajuster à la situation de Mayotte où il est difficile, très difficile même, d'identifier formellement les propriétaires de terrain. L'objectif est bien sûr de faciliter opérations de construction et de relogement", a explicité le ministre. Les quatre articles du chapitre 5 ouvre la voie à des "adaptation et dérogations pour 24 mois aux règles de la commande publique". Les dispositions du chapitre 6 sont, elles-aussi, inspirées de la loi du 29 juillet 2019 pour la

conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, afin de "faciliter les dons en faveur de Mayotte". Enfin, le dernier chapitre regroupe différentes mesures sociales, comme la suspension du recouvrement des cotisations sociales des travailleurs indépendants, la prolongation des droits des assurés sociaux et des chômeurs ou l'augmentation de la prise en charge au titre du chômage partiel. Applicables jusqu'au 31 mars, elles s'ajouteront à l'activation de dispositifs d'urgence de droit commun à destination des particuliers et acteurs économiques.

Le ministre a souhaité que ce texte soit "complété" à la faveur du débat parlementaire, en évoquant "deux principaux thèmes très présents à Mayotte" que sont la lutte contre l'habitat illégal et le blocage temporaire des loyers "pour qu'à l'horreur du cyclone ne s'ajoute pas l'indignité de profiteurs de crise". Il a ajouté vouloir qu'il soit "adopté et promulgué dans les plus brefs délais", ce que doit permettre son examen dès lundi par la commission des Affaires économique de l'Assemblée nationale, qui auditionnera M. VALLS, à cette occasion, et sept jours plus tard dans l'hémicycle. Le texte passera ensuite au Sénat, où il sera dès le 3 février en séance publique.

A noter que, selon l'exposé des motifs du projet de loi le gouvernement ne renonce d'ailleurs pas à "faire usage de la théorie des circonstances exceptionnelles (qui) permet elle aussi de prendre par décret de nombreuses mesures, y compris de nature législative". Le Conseil d'Etat a convenu que "la gravité de la situation à Mayotte, pourrait, le cas échéant, justifier la prise de mesures par voie réglementaire au titre des circonstances exceptionnelles". Ce même motif justifie "que le gouvernement a pu regarder comme impossible la consultation du conseil départemental de Mayotte" ou encore, qu'un gouvernement chargé des affaires courantes soit déclaré "compétent pour soumettre à la délibération du conseil des ministres ce projet de loi, le déposer sur le bureau de l'une des assemblées et, le cas échéant, en soutenir la discussion devant les assemblées parlementaires". Le Conseil d'Etat s'est en effet prononcé sur ce texte le 22 décembre, soit la veille de la nomination du gouvernement de M. François BAYROU.

"Ce projet de loi est une réponse incontournable mais il n'est qu'une réponse", a prévenu le ministre des Outre-mer en confirmant la présentation "dans les trois mois" d'un "projet de loi programme de refondation pour Mayotte", un texte constitué de "mesures plus structurelles" et "qui a déjà fait l'objet d'un travail interministériel ces derniers mois". Précisément, il aura pour objet de "transcrire dans la loi certaines mesures du plan Mayotte Debout", de "permettre le développement économique et social du territoire sur de nouvelles bases pour que Mayotte présente un autre visage" et "mieux lutter contre le fléau de l'immigration illégale qui pèse sur tous les aspects de la vie quotidienne de nos compatriotes mahorais". En particulier, M. VALLS a insisté sur l' "impératif" que "Mayotte ne redevienne pas île-bidonville", qui nécessite notamment la promotion de "formes de logement adaptés au climat, aux normes antisismiques et anticycloniques" et "l'engagement de forces sur le terrain".

"Je reconnais que c'est un des dossiers les plus difficiles car plusieurs dizaines de milliers de personnes vivent dans ces bidonvilles (...). Tous ne sont pas en situation irrégulière, tous ne sont pas immigrés. C'est un dossier délicat qu'on ne peut pas régler en claquant des doigts", a souligné le ministre qui s'est montré "très clair" sur la priorité de "la reconstruction des maisons, des toits des Mahorais", pour ne pas donner de "prime à l'immigration irrégulière".

"La République doit être au rendez-vous, à la hauteur, et utiliser le désastre du cyclone pour construire mieux et autrement Mayotte", a résumé M. Manuel VALLS, qui a jugé "très difficile d'évaluer la reconstruction" qui pourrait coûter "1, 2, 3 milliards".

La Banque centrale européenne pourrait poursuivre ses baisses de taux d'intérêt pour atteindre environ 2 % "d'ici l'été prochain" selon le gouverneur de la Banque de France, M. François VILLEROY de GALHAU

A l'occasion de la présentation de ses vœux pour 2025, le gouverneur de la Banque de France, M. François VILLEROY de GALHAU a estimé que la Banque centrale européenne (BCE) pourrait continuer de baisser ses taux d'intérêt directs pour atteindre un "taux neutre d'ici l'été prochain". "Ce taux n'est pas directement observable, mais se situe en moyenne proche de 2 % en zone euro selon les estimations de la BCE", a rappelé M. VILLEROY de GALHAU. Selon le calendrier de la BCE, cinq réunions de politiques monétaires sont prévues avant la coupure estivale : le 30 janvier, le 6 mars, le 17 avril, le 5 juin et le 24 juillet. Actuellement, le principal taux directeur de la BCE se situe à 3 %, un niveau "nettement inférieur à ceux de la Fed américaine (4,25 % - 4,50 %) et de la Banque d'Angleterre (4,75 %)" mais "encore significativement au-dessus du taux neutre, qui marque la frontière entre une politique restrictive et une politique accommodante" selon le gouverneur de la Banque de France.

La baisse des taux sera possible "si le recul de l'inflation se confirme au cours des prochains trimestres comme nous le prévoyons", a expliqué M. VILLEROY de GALHAU. L'inflation dans la zone euro était de 2,4 % en décembre, en légère hausse en raison d'une remontée des prix de l'énergie. "La légère remontée de décembre était attendue, et ne remet pas en cause notre victoire en cours contre l'inflation", estime le gouverneur de la Banque de France. En France, l'inflation se situait en décembre en-dessous de l'objectif de 2 % de la BCE, avec un taux de 1,8 % selon l'indice harmonisé publié par l'INSEE.

Selon M. VILLEROY de GALHAU, la baisse des taux d'intérêt "favorisera le bon financement de l'économie, et le repli du taux d'épargne des ménages" et permettra de poursuivre le "redémarrage progressif" constaté sur le marché de l'immobilier (10,1 milliards d'euros de nouveaux crédits en novembre contre 7 milliards d'euros en mars). Concernant le taux du Livret A, et celui du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), le gouverneur de la Banque de France fera sa proposition au ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, M. Eric LOMBARD, le 15 janvier. A l'occasion de ses vœux, M. VILLEROY de GALHAU a rappelé le succès du Livret d'épargne populaire (LEP), plus rémunérateur avec un taux actuellement de 4 %, qui comptait 11,7 millions de bénéficiaires fin octobre. "Nous pouvons et nous devons faire encore mieux, alors que plus de 19 millions de Français pourraient être intéressés", a-t-il encouragé.

"Il faut revenir cette année à un déficit le plus proche possible de 5 % du PIB, et clairement inférieur à 5,5 %", a plaidé M. VILLEROY de GALHAU

Par ailleurs, en présence de M. LOMBARD, le gouverneur de la Banque de France a plaidé pour une baisse du déficit : "il faut revenir cette année à un déficit le plus proche possible de 5 % du PIB, et clairement inférieur à 5,5 %". Selon lui, un cap de moyen terme doit être fixé avec un déficit ramené à 3 % en 2029. "Notre spread de taux s'est dangereusement éloigné de l'Allemagne et rapproché de l'Italie. La charge d'intérêts pèsera bientôt plus lourd que le budget du ministère de l'Education nationale", a alerté M. VILLEROY de GALHAU. Le spread avec le taux allemand avait ainsi atteint 0,88 point, un niveau comparable à 2012, en décembre (cf. BQ du 03/12/2024).

Selon le gouverneur de la Banque de France, la réduction du déficit pourra d'abord "comporter pour partie certaines hausses d'impôts ciblées" puis "devra reposer essentiellement sur des dépenses mieux maîtrisées et plus efficaces, de l'Etat, mais aussi des collectivités locales et des administrations sociales qui représentent ensemble 64 % des dépenses totales". Le gouvernement souhaite un effort budgétaire d'environ 50 milliards d'euros cette année (cf. BQ du 07/01/2025), principalement par le biais d'une réduction des dépenses publiques, afin de ramener le déficit public entre 5 % et 5,5 % du PIB, contre 6,1 % attendus pour 2024.

De plus, M. VILLEROY de GALHAU n'anticipe pas de récession, malgré des risques "à la baisse" et une économie qui "croît au ralenti". L'institution prévoit une croissance de 0,9 %. "La reprise attendue devrait intervenir en 2026 et 2027 avec une croissance autour de 1,3 % sous réserve d'une diminution progressive des incertitudes cette année", a expliqué le gouverneur de la Banque de France.

Enfin, M. VILLEROY de GALHAU estime que "l'Europe doit à la fois intégrer plus son marché unique, investir plus, avec d'abord ses ressources privées mobilisées dans une Union pour l'épargne et l'investissement et innover plus et surtout plus vite, en réduisant sa bureaucratie". Il estime également que concernant la réglementation bancaire, le cadre de Bâle III, dont l'application fait l'objet de réticences notamment aux Etats-Unis, "doit rester le socle international de la réglementation bancaire". "Par ailleurs, sur les non-banques comme sur les crypto-actifs, ne pas réguler aujourd'hui, ce serait semer les germes de la crise financière de demain", a-t-il indiqué.

Le nouveau Secrétaire général de Renaissance, M. Gabriel ATTAL, lance la "refondation" du parti dans la perspective de 2027

Le parti présidentiel Renaissance, dirigé depuis décembre par l'ancien Premier ministre Gabriel ATTAL, président du groupe Ensemble pour la République (EPR) à l'Assemblée nationale (cf. BQ du 09/12/2024), lancera mi-janvier des "états généraux" qui seront la "pierre angulaire" de sa "refondation", qui passera également par un travail programmatique, en vue de "construire un chemin" d'ici l'élection présidentielle de 2027, a-t-on appris hier.

Dans le contexte d'une Assemblée nationale sans majorité, où le "jeu des partis peut être délétère", la formation fondée en avril 2016 par M. Emmanuel MACRON pour accompagner son accession à l'Elysée veut avoir "un rôle d'amortisseur, de clarté et de stabilité" dans la vie politique française, ont indiqué hier ses représentants à la presse. D'où le "choix délibéré d'avoir des discussions constructives" avec le gouvernement de M. François BAYROU sur le budget "sans étaler ses lignes rouges" (cf. supra), sans pour autant "renoncer à incarner une ligne politique claire et offensive" afin d'être en mesure de "proposer un avenir pour le pays" d'ici deux ans.

Pour commencer, Renaissance, qui revendique toujours le "dépassement" de la droite et de la gauche, organisera du 13 janvier au 16 février une série de "500 événements" qualifiés d'"états généraux". Il s'agira notamment de "comprendre pourquoi" le parti, battu aux élections législatives anticipées de l'été dernier, est "en perte de vitesse", avec un nombre d'adhérents qui "n'est pas satisfaisant" (il est officiellement supérieur à 8500, assure-t-on en interne en se basant sur le dernier chiffre connu, sans dévoiler de chiffre précis). On va "ouvrir tous les tiroirs", promet-on dans une forme de "droit d'inventaire" revendiqué par le nouveau locataire des lieux, passé en quelques mois de Matignon à la rue du Rocher. Renaissance prévoit aussi de lancer "régulièrement" des campagnes militantes, dont une première dès la "semaine prochaine", pour que les Français puissent mieux "identifier" le parti. Un grand meeting est aussi en préparation pour "la fin de l'hiver et le début du printemps".

Sur le plan programmatique, le mouvement va "reprendre à zéro toutes les problématiques structurantes", avec trois conventions thématiques : l'une sur le "New deal français" avec l'idée d'aller "un cran plus loin" sur le plan économique et social que le bilan de M. MACRON (qui reste "une fierté", précise-t-on) ; une autre sur le "modèle régalien" (immigration, séparatisme, justice des mineurs) ; et une autre sur la transition écologique.

Le groupe EPR à l'Assemblée nationale mènera également un travail programmatique, en "complémentarité" avec le parti, sur trois questions davantage liées à l'actualité : les retraites autour de Mme Stéphanie RIST, députée du Loiret, ancienne rapporteure générale de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale ; l'immigration autour de M. Mathieu LEFEVRE, député du Val-de-Marne, ancien rapporteur spécial du budget de la Mission Immigration, asile et intégration ; et la proportionnelle autour de M. Pierre CAZENEUVE, député (EPR) des Hauts-de-Seine, conseiller municipal de Saint-Cloud. Le mouvement se prépare par ailleurs aux élections municipales de 2026, mais ne "table pas sur des élections législatives anticipées" (qui seraient rendues nécessaires par une nouvelle dissolution de l'Assemblée nationale, théoriquement possible à partir du 8 juillet prochain).

"Maintenant, je suis dans un nouveau rôle, un temps plus long. Je veux prendre mon temps, réfléchir, pour ensuite proposer un chemin pour les années à venir", a expliqué hier M. ATTAL dans un entretien au "Figaro". "Il y a urgence à mettre de la clarté dans le débat public, à proposer aux Français un chemin volontariste et ambitieux. C'est ce que je veux faire", a-t-il ajouté, faisant ainsi un premier pas vers une éventuelle candidature en 2027, où M. Emmanuel MACRON ne pourra pas se représenter.

Le président de la République Emmanuel MACRON rencontrera ce soir au Royaume-Uni le Premier ministre britannique Keir STARMER

Le président de la République, M. Emmanuel MACRON, se rend ce soir au Royaume-Uni pour un dîner de travail avec le Premier ministre britannique Keir STARMER. Ce dernier recevra le chef de l'Etat à Chequers, la résidence de campagne des Premiers ministres britanniques, située dans le Buckinghamshire, au nord-ouest de Londres.

Depuis l'arrivée du travailliste à Downing Street en juillet, le chef de l'Etat et le Premier ministre britannique se sont vus à plusieurs occasions, notamment au sommet de la Communauté politique européenne (CPE) organisé au Royaume-Uni cet été. M. STARMER a également participé à Paris aux commémorations de l'armistice de 1918, le 11 novembre dernier, alors que la France et le Royaume-Uni fêtaient en 2024 les 120 ans de l'Entente cordiale, accord signé en 1904 pour aplanir les différends coloniaux entre les deux puissances.

"La rencontre sera consacrée aux domaines de coopération (entre les deux pays) et aux défis mondiaux communs, notamment le soutien à l'Ukraine, la tech et l'intelligence artificielle, la croissance (économique) ainsi que la lutte contre l'immigration illégale", a indiqué un porte-parole de Downing Street. Les dirigeants discuteront également de l'organisation du sommet franco-britannique qui doit avoir lieu en 2025 au Royaume-Uni.

Cette rencontre intervient au moment où plusieurs dirigeants européens s'inquiètent des interventions récurrentes du milliardaire américain Elon MUSK dans la politique de plusieurs pays du Vieux Continent, en particulier en Allemagne et au Royaume-Uni. Lundi dernier, M. Keir

STARMER a mis en garde contre "ceux qui propagent mensonges et désinformation", tandis que le président Emmanuel MACRON a regretté de voir le propriétaire de X, devenu proche du président élu Donald TRUMP, soutenir "une internationale réactionnaire" en Europe et d'intervenir "directement" dans les élections à venir en Allemagne (cf. BQ du 07/01/2025).

Sur l'Ukraine, à quelques jours du retour de M. TRUMP à la Maison-Blanche, les Européens s'interrogent sur les conditions des futures négociations de paix entre la Russie et l'Ukraine, le président élu ayant promis de mettre un terme rapide à la guerre. Enfin, sur l'immigration illégale, Paris et Londres peinent à endiguer le phénomène des "small boats", les traversées clandestines de la Manche depuis le nord de la France. La France et le Royaume-Uni ont signé un nouvel accord en mars dernier, en vertu duquel Londres contribue financièrement au renforcement de la surveillance des plages françaises et à la lutte contre les réseaux de passeurs.

L'Institut Montaigne publie aujourd'hui une étude intitulée "l'après 2024 : crépuscule ou renouveau démocratique ?"

L'année 2024 a battu tous les records jamais enregistrés s'agissant de la tenue d'élections dans le monde. Plus de 60 pays étaient appelés aux urnes, dont les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, Taiwan, l'Inde, la Russie ou la Turquie. En tout, ces pays représentent plus de 4 milliards d'habitants, soit la moitié de la population mondiale.

Or, les scrutins de l'année 2024 ont été marqués par la progression ou le retour de politiques illibérales ou anti-démocratiques.

A partir de ce constat, Mme Blanche LERIDON, directrice éditoriale de l'Institut Montaigne, spécialiste des questions institutionnelles", a analysé les différents scrutins et leur conséquence, cette analyse étant présentée dans une note publiée aujourd'hui par l'Institut Montaigne, intitulée "L'après 2024 : crépuscule ou renouveau démocratique ?".

Sanction massive à l'encontre des sortants

La première leçon qui se dégage de ces différents scrutins, est celle d'une sanction massive infligée aux sortants, des Démocrates américains aux Conservateurs britanniques, en passant par les Libéraux-démocrates japonais, le parti du Premier ministre indien Narendra MODI, le parti du président turc ERDOGAN et la majorité présidentielle en France.

Ces revers massifs et simultanés s'expliquent par l'homogénéité des sujets qui ont fait la campagne et la colère des populations, qui attribuent la dégradation de leur situation économique et sociale personnelle à l'action (ou à l'inaction en l'occurrence) des gouvernements en place écrit l'auteure qui note par ailleurs que si les partis nationaux-populistes ont progressé numériquement au sein du Parlement européen, ils sont plus divisés que dans la précédente législature, et se répartissent en trois groupes distincts, avec le groupe des Patriotes pour l'Europe, formé à l'initiative du Premier ministre hongrois Viktor ORBAN et présidé par le président du RN Jordan BARDELLA, le Groupe des Conservateurs et Réformistes européens, qui regroupe les députés polonais du PiS et les députés italiens de Fratelli d'Italia, les députés espagnoles de Vox étant partis, et le groupe de l'Europe des nations souveraines, autour de l'AFD.

Cependant le PiS polonais, qui gouvernait la Pologne depuis 2015, après avoir perdu le contrôle du gouvernement, a connu un sérieux revers aux élections européennes, et la droite nationaliste a reculé dans des pays comme la Suède, la Norvège, le Danemark et la Finlande.

Du votre contestataire au vote d'adhésion

S'interrogeant sur ces scrutins, afin de savoir si l'on assiste à l'agonie ou la métamorphose de la démocratie Mme LERIDON propose "d'envisager cette année d'élections comme le démarrage d'une ère nouvelle qu'il faut tenter de qualifier et de mieux comprendre".

L'argument de l'accident démocratique ne peut plus être utilisé, selon l'auteure. En effet, la réélection de M. Donald TRUMP s'est jouée aussi bien sur le vote populaire que sur celui des grands électeurs : il est le premier candidat républicain depuis M. George W. BUSH en 2004 à remporter le vote populaire, avec 77,2 millions de voix, soit 2,5 millions de voix de plus qu'en 2020.

La progression des partis nationaux populaires au sein du Parlement européen relève d'une dynamique identique : il ne s'agit plus d'un phénomène isolé ou conjoncturel, mais d'une progression durable, apparue clairement dès 2014 et 2019.

En outre, poursuit Mme LERIDON, les ressources du vote ont évolué, le vote contestataire régresse, le vote d'adhésion progresse, ce qui est particulièrement marqué pour le RN.

Il apparaît par ailleurs que les électeurs se transforment peu à peu en consommateurs, le coût de la campagne présidentielle américaine ayant atteint 15,9 milliards de dollars. La démocratie se transforme donc "progressivement en produit, objet de campagne marketing de plus en plus ciblés, conçus à destination de consommateurs qu'il faut impérativement satisfaire" écrit Mme LERIDON, qui constate ainsi que la démocratie perd sa sacralité.

Manquements des démocraties libérales

Cependant, elle appelle à une analyse des manquements et dérives des démocraties libérales, qui expliquent aussi ces transformations.

L'auteure fait sienne l'analyse considérant que "le dévoiement d'un certain nombre de politiques qui échappent de plus en plus à la concertation populaire, et qui se traduit notamment par la multiplication des agences, des autorités para-étatiques ou supranationales, par l'extension du pouvoir des banques centrales et des juges non élus et par un éloignement progressif des citoyens et de la prise des décisions qui les concerne". Elle rappelle ainsi les dérives observées au niveau européen au moment de la crise de la zone euro, notamment en Grèce en 2015, ou encore le poids pris par les agences fédérales américaines par rapport à celui du législateur (en 2007 par exemple, le Congrès a adopté 138 lois, les agences fédérales non élues ont mis au point 2916 règlements).

Considérant que l'analyse du recul démocratique dans certaines de nos institutions n'a pas été suffisamment prise en compte, Mme Blanche LERIDON considère que "l'impératif aujourd'hui est de réinjecter de la démocratie dans ces institutions, d'interroger leur fonctionnement, et, pour certaines, leur justification".

"La question n'est pas d'abolir ces institutions – nationales ou supranationales – qui participent de la stabilisation de nos économies et de nos sociétés – mais bien de les réformer pour trouver *un point d'équilibre entre expertise et prise en compte de la volonté populaire*, entre pouvoir conféré par le peuple et délégations d'autorités" opérées par quelques-uns".

"Entre forte participation, mutation des ingérences électorales, sanction des sortants et transformation de l'objet démocratique, le tableau qui se dessine est rempli de contrastes. Il n'est pas le signe d'un inéluctable déclin démocratique, mais la traduction d'une très profonde

métamorphose doublée, à certains endroits, d'une vivacité que l'on doit entretenir, tout en changeant les moteurs. Les échéances de 2025 (en Allemagne ou éventuellement en France, en cas de législatives anticipées), puis de 2026 et 2027 (présidentielle française, midterms aux Etats-Unis) doivent être appréhendées en intégrant tous ces éléments et en les regardant en face, à leur juste niveau. Enfin, alors que l'année 2024 s'est achevée sur la chute du régime de Bachar AL ASSAD, mettant fin à près de quatorze années de guerre et à un demi-siècle de règne du camp baasiste, l'histoire nous prouve que si les démocraties sont fragiles, les dictatures le sont tout autant" écrit en conclusion l'auteure.

La prochaine élection présidentielle en Pologne se tiendra le 18 mai prochain

Le président du Parlement polonais Szymon HOLOWNIA a annoncé hier que la prochaine élection présidentielle dans le pays se tiendrait le 18 mai prochain pour choisir un successeur au conservateur sortant Andrzej DUDA, ajoutant que si nécessaire, un second tour serait organisé le 1^{er} juin. En élisant le président, "nous élisons (en même temps) le chef des forces armées, nous élisons quelqu'un qui dirigera l'Etat en ces temps très difficiles, pendant les cinq prochaines années", a-t-il souligné.

Précisons que l'actuel chef de l'Etat, Andrzej DUDA, élu depuis août 2015, arrive au terme de son deuxième et dernier mandat, et quittera son poste en août.

La Pologne vit actuellement une cohabitation difficile entre le gouvernement de coalition de Donald TUSK et le président DUDA, proche du parti nationaliste Droit et Justice (PiS), qui oppose son veto à la plupart des initiatives législatives du gouvernement pro-européen et fait perdurer le chaos juridique hérité du gouvernement nationaliste précédent. Le PiS a gouverné le pays entre 2015 et 2023, avant de perdre le pouvoir au détriment de l'actuelle coalition gouvernementale, très favorable à l'Union européenne, mais reste le plus grand parti au Parlement.

La campagne électorale coïncidera en dates avec la présidence tournante de l'Union européenne que la Pologne assume depuis le 1^{er} janvier jusqu'à la fin de juin, les deux processus risquant de s'influencer.

A quatre mois du scrutin annoncé, toutes les forces politiques principales ont d'ores et déjà désigné leur candidat.

La Coalition civique de M. Donald TUSK a désigné comme son candidat le maire de Varsovie, Rafal TRZASKOWSKI, donné actuellement favori de la course, selon tous les sondages récents qui le créditent d'environ 36 % des intentions de vote.

Le parti nationaliste PiS a décidé de promouvoir l'historien Karol NAWROCKI, ancien directeur du musée de la Seconde Guerre mondiale, actuellement à la tête de l'Institut de la mémoire nationale (IPN), chargé de poursuivre les crimes nazis et soviétiques contre les Polonais. Ce dernier jouit d'un soutien de près de 29 % des électeurs, d'après les derniers sondages.

Parmi d'autres candidats figurent l'actuel président de la chambre basse du Parlement Szymon HOLOWNIA, qui briguera le poste du chef de l'Etat sous l'étiquette de son parti Pologne 2050, et M. Slawomir MENTZEN du parti d'extrême droite Confédération, tous les deux crédités d'environ 10 % des intentions de vote.

Le Tribunal de l'UE reproche à la Commission européenne de ne pas avoir correctement protégé certaines données personnelles dans le cadre de l'organisation de la Conférence sur l'avenir de l'Europe

Le Tribunal de l'UE a condamné hier la Commission européenne à payer des dommages et intérêts à un visiteur de son site internet de la Conférence sur l'avenir de l'Europe (un grand événement qui s'est tenu d'avril 2021 à mai 2022, notamment à la demande du président Emmanuel MACRON) en raison du transfert de données à caractère personnel aux Etats-Unis. Par le biais de l'hyperlien "se connecter avec Facebook" affiché sur la page internet d'EU Login (qui n'est autre que le service d'authentification de la Commission européenne), l'institution a créé les conditions permettant que l'adresse IP de l'intéressé soit transmise à l'entreprise américaine Meta Platforms, estiment les juges à Luxembourg.

Dans cette affaire, un citoyen européen qui vit en Allemagne reproche en effet à l'exécutif européen d'avoir violé son droit à la protection de ses données à caractère personnel. Il s'était inscrit à un événement intitulé "GoGreen", dans le cadre la Conférence sur l'avenir de l'Europe, en choisissant l'option offerte de se connecter à l'aide de son compte Facebook (cf. BQ du 10/05/2021). Or il estime que ce faisant, la Commission a transféré des données à caractère personnel (adresse IP, informations concernant son navigateur, son terminal, etc.) vers les entreprises américaines Amazon Web Services (le service de "cloud computing" d'Amazon) et Meta Platforms. Et selon cet homme, les Etats-Unis ne disposaient pas d'un niveau de protection adéquat des données personnelles. Ces transferts auraient donc donné lieu à un risque d'accès à ses données par les services américains de sécurité et de renseignement.

Le Tribunal de l'UE n'a pas retenu les motifs qui ont trait à Amazon Web Services. En revanche, en ce qui concerne l'inscription de l'intéressé à l'événement "GoGreen", il estime que la Commission a bel et bien créé les conditions permettant que l'adresse IP de l'intéressé soit transmise à Facebook. Quand ce transfert a été opéré, à savoir le 30 mars 2022, "il n'existait aucune décision de la Commission constatant que les Etats-Unis assurent un niveau de protection adéquat des données à caractère personnel des citoyens de l'Union", rappellent les juges, qui ajoutent que "la Commission n'a pas démontré, ni même allégué, l'existence d'une garantie appropriée, notamment, d'une clause type de protection de données ou d'une clause contractuelle". Et pour cause, l'invalidation du "Privacy Shield" par la Cour de justice de l'UE (CJUE) remonte à juillet 2020. Cet accord, négocié entre 2015 et 2016, facilitait le transfert de données personnelles vers les Etats-Unis en reconnaissant que la législation américaine offrait les mêmes garanties que le droit européen.

L'institution n'a donc pas respecté les conditions posées par le droit de l'Union pour le transfert, par une institution, un organisme ou un organe de l'Union, de données à caractère personnel vers un pays tiers. Pour cela, le Tribunal de l'UE a condamné la Commission européenne à verser la somme de 400 euros au plaignant.

**L'Union européenne : la commission, la Cour des comptes, la Cour de justice
Organigrammes et biographies**

LesBiographies.com ♦ SGPresse ♦ 3-5 rue Saint-Georges, 75009 Paris ♦ Téléphone 01.40.15.17.89 ♦ Abonnements@SGPresse.fr

LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

M. Christophe NOEL du PAYRAT, jusqu'alors directeur du cabinet du préfet de la région Ile-de-France, est nommé préfet de l'Allier

M. Christophe NOEL du PAYRAT, administrateur de l'Etat, qui était directeur du cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, M. Marc GUILLAUME (poste où il est remplacé par M. Baptiste ROLLAND, cf. infra), ancien sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Gironde, ancien directeur général des services départementaux des Alpes-Maritimes, ancien collaborateur de Mme Marie-Luce PENCHARD au ministère délégué à l'Outre-mer, a été nommé hier, en Conseil des ministres, préfet de l'Allier. Il remplace Mme Pascale TRIMBACH, administratrice de l'Etat, qui occupait ces fonctions depuis février 2023.

Né en juillet 1976, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit social, titulaire d'un master of science in comparative social research de l'Université d'Oxford, M. Christophe NOEL du PAYRAT fut affecté au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en 2003, à sa sortie de l'ENA (promotion "René Cassin"). Adjoint au chef du bureau B3 "concentrations et aides", à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (2003-2005), il fut expert national (contrôle des aides d'Etat dans le secteur des services financiers) à la direction générale de la concurrence, des aides d'Etat et des services financiers de la Commission européenne (2005-2007), avant d'être sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de Mayotte, secrétaire général adjoint pour les affaires économiques et régionales (2007-2009). Conseiller technique (tourisme, artisanat, commerce et formation des prix, économie numérique, défiscalisation, Mayotte) au cabinet de Mme Marie-Luce PENCHARD au secrétariat d'Etat chargé de l'Outre-mer (2009), puis au ministère délégué à l'Outre-mer de novembre 2009 à janvier 2012, il fut secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie (2012-2016). Directeur général des services départementaux des Alpes-Maritimes de 2016 à 2018, puis sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Gironde, d'août 2020 à septembre 2022, M. Christophe NOEL du PAYRAT dirigeait, depuis lors, le cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, M. Marc GUILLAUME. Il fut titularisé en qualité de préfet en décembre 2023.

M. Baptiste ROLLAND, ancien chef du cabinet de M. Michel BARNIER à Matignon, s'est vu confier la direction du cabinet du préfet de la région Ile-de-France

M. Baptiste ROLLAND, administrateur de l'Etat, ancien chef du cabinet de M. Michel BARNIER à Matignon, ancien préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, ancien chef du cabinet civil de Mme Florence PARLY au ministère des Armées, s'est vu confier par le Conseil des ministres d'hier la direction du cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, M. Marc GUILLAUME, en remplacement de M. Christophe NOEL du PAYRAT (cf. supra).

Né en janvier 1979, titulaire d'une maîtrise de droit public, ancien élève de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et de l'Ecole d'état-major, M. Baptiste ROLLAND fut lieutenant, chef de section en France et au Kosovo au 1^{er} régiment étranger de génie (2003-2006), puis capitaine adjoint au commandant de compagnie en France et à Djibouti au 1^{er} régiment étranger de

génie (2006-2008). Capitaine, commandant de compagnie en France et en Afghanistan au 1^{er} régiment étranger de génie (2008-2010), il fut ensuite chef du bureau de la formation tactique à l'Ecole du génie d'Angers (2010-2012). Directeur du cabinet du préfet de la Dordogne (2012-2014) puis directeur du cabinet du préfet de la région Picardie, préfet de la Somme (2014-2015), il fut intégré dans le corps des sous-préfets en août 2013. Directeur du cabinet du directeur de la police générale à la préfecture de police de Paris, d'octobre 2015 à mars 2018, il fut ensuite chargé de mission pour l'insertion des réfugiés au cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris jusqu'en juin 2018. Chef du cabinet civil de Mme Florence PARLY au ministère des Armées, de juin 2018 à juillet 2021, il fut sous-préfet de Lorient jusqu'en avril 2024. Nommé alors préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, M. Baptiste ROLLAND fut chef du cabinet de M. Michel BARNIER à Matignon de septembre à décembre 2024.

M. Martin GUTTON, délégué interministériel chargé de la gestion de l'eau en agriculture, se voit confier la direction générale de FranceAgriMer

M. Martin GUTTON, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, jusqu'alors délégué interministériel chargé de la gestion de l'eau en agriculture, ancien directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ancien directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne et de Poitou-Charentes, ancien directeur de cabinet de M. Frédéric de SAINT-SERNIN au secrétariat d'Etat à l'Aménagement du territoire et de Mme Nelly OLIN au ministère de l'Ecologie et du Développement durable, a été nommé hier, en Conseil des ministres, directeur général de FranceAgriMer.

Il succèdera, à compter du 1^{er} février, à Mme Christine AVELIN, administratrice de l'Etat, ancienne directrice du cabinet de M. Stéphane LE FOLL au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, qui assumait cette direction depuis avril 2017.

L'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Il associe les filières agricoles à ses décisions via sept conseils spécialisés et trois commissions thématiques. En 2023 l'établissement a redistribué 1,57 milliard d'euros d'aides nationales et européennes pour soutenir les filières agricoles et viticoles.

Rappelons que Mme Julie BRAYER MANKOR, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, qui était conseillère au cabinet de M. Marc FESNEAU au ministère de l'Agriculture, vient d'être nommée directrice générale adjointe de FranceAgriMer (cf. BQ du 03/09/2024), tandis que M. Franck SANDER, président de la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB), vice-président de la FNSEA chargé de l'Europe, préside son conseil d'administration depuis janvier 2024 (cf. BQ du 31/01/2024).

Né en juillet 1962, diplômé de l'Institut national agronomique de Paris-Grignon et de l'Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, M. Martin GUTTON commença sa carrière en 1988 à la Mission Interministérielle de la Mer, avant d'être chef du service de l'environnement (1989) puis du service de l'économie agricole à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Somme

(1990-1994). Chef du service de l'économie agricole à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt d'Ille-et-Vilaine (1994-1997), puis chargé de mission auprès du préfet de la région Bretagne (1998-2001), il fut ensuite secrétaire général pour les affaires régionales de Basse-Normandie (2001-2005). Directeur du cabinet de M. Frédéric de SAINT-SERNIN au secrétariat d'Etat à l'Aménagement du territoire, de mars à mai 2005, puis directeur du cabinet de Mme Nelly OLIN au ministère de l'Ecologie et du Développement durable, de juin à juillet 2005, il fut ensuite directeur régional de l'agriculture et de la forêt de Poitou-Charentes et directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Vienne (2005-2009), puis directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de de Poitou-Charentes (2009-2012). Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne, de mars 2012 à février 2015, il fut ensuite directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne jusqu'en août 2024. M. Martin GUTTON était, depuis cette date, délégué interministériel chargé de la gestion de l'eau en agriculture auprès des ministres chargés de l'Agriculture et de l'Environnement.

M. Philippe BAILBE, ancien directeur du cabinet de M. Othman NASROU au secrétariat d'Etat, chargé de la Citoyenneté et de la Lutte contre les discriminations, devrait se voir confier la direction de cabinet de M. François-Noël BUFFET, ministre auprès du ministre de l'Intérieur

M. Philippe BAILBE, administrateur territorial général, ancien délégué général de Régions de France, ancien directeur général des services du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, jusqu'alors directeur du cabinet de M. Othman NASROU au secrétariat d'Etat, chargé de la Citoyenneté et de la Lutte contre les discriminations et ancien directeur adjoint de cabinet de M. Bruno RETAILLEAU au ministère de l'Intérieur, devrait se voir confier la direction de cabinet de M. François-Noël BUFFET, ministre auprès du ministre de l'Intérieur.

Né en octobre 1972, ancien élève de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, docteur en droit public, ancien officier supérieur de la gendarmerie nationale, M. Philippe BAILBE fut notamment commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Bayonne (2003-2006), avant d'être affecté comme chargé de mission auprès du général de gendarmerie Jacques MIGNAUX, alors conseiller pour la sécurité au cabinet de M. Nicolas SARKOZY puis de M. François BAROIN, Place Beauvau (2006-2007), puis auprès du général Daniel LE MERCIER, au cabinet de Mme Michelle ALLIOT-MARIE, à ce même ministère (2007-2008). Nommé administrateur territorial en février 2008, il fut directeur de l'Ecole nationale d'application des cadres territoriaux (Enact) à Montpellier (2008-2010), avant d'être directeur de la délégation régionale du CNFPT Première couronne Ile-de-France (2010-2012). Directeur général adjoint chargé du développement des solidarités humaines du conseil général des Alpes-Maritimes (2012-2015) puis adjoint au directeur général des services de ce conseil général, chargé des ressources et des moyens (juin-novembre 2015), il fut ensuite directeur de cabinet de M. Eric CIOTTI à la présidence (LR) du conseil départemental des Alpes-Maritimes (2015-2016). Directeur général adjoint, chargé de l'éducation, du sport, de la culture et des politiques sociales, puis (septembre 2017) directeur des services du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (2017-2022), il fut nommé, en octobre 2022, délégué général de Régions de France. M. Philippe BAILBE fut directeur du cabinet de M. Othman

NASROU au secrétariat d'Etat, chargé de la Citoyenneté et de la Lutte contre les discriminations et directeur adjoint de cabinet de M. Bruno RETAILLEAU au ministère de l'Intérieur, d'octobre à décembre 2024. Il fut par ailleurs auditeur de la 21^{ème} session de l'Institut national des hautes études de Sécurité et de Justice (INHESJ) (2009-2010).

Par ailleurs, le général de corps aérien (2S) Jean-Jacques BOREL, ancien commandant la défense aérienne et les opérations aériennes, jusqu'alors conseiller spécial auprès de M. François-Noël BUFFET, au ministère chargé des Outre-mer, occupera les mêmes fonctions au sein de son nouveau cabinet.

Né en juin 1960, ancien élève de l'Ecole de l'Air et de l'Ecole de Guerre, le général Jean-Jacques BOREL fut pilote de chasse sur Mirage F1C au sein de l'escadron de chasse 03.030 "Lorraine", Reims (1984), puis chef des opérations et commandant en second de l'escadron 03.004, Istres (Mirage 2000N) (1992), avant d'être commandant de l'escadron de reconnaissance 01.033 "Belfort", Reims (Mirage F1C) (1996). Chef d'état-major adjoint, chargé des opérations et des affaires touchant à la sûreté aérienne (2001) puis chargé de mission "sûreté aérienne" auprès du commandant de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA) à Taverny (2003), il fut ensuite commandant de la Base aérienne 132 de Colmar-Meyenheim, délégué militaire départemental du Haut-Rhin et conseiller sûreté du préfet de département (2004). Chef du bureau maîtrise des risques de l'état-major de l'armée de l'Air (2007), il fut adjoint Air auprès du général chef du Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) (2009), puis chef planification et logistique du CPCO à l'état-major des armées (2010), avant d'être chef d'état-major du Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA), à Lyon (2012). Commandant en second (2013) puis commandant la défense aérienne et les opérations aériennes (CDAOA) (2014), il fut chargé de mission sûreté sécurité auprès du vice-président de la région Auvergne Rhône-Alpes (2014), avant de fonder en 2017 la société Mandrin Conseil. Collaborateur auprès de M. François-Noël BUFFET à la présidence de la commission des Lois du Sénat (2021-2024), le général Jean-Jacques BOREL fut nommé en novembre 2024, conseiller spécial auprès de M. François-Noël BUFFET, au ministère chargé des Outre-mer.

Le nom de Mme Cécile UNTERMAIER, ancienne députée de la Saône-et-Loire, devrait être proposé par Mme Yaël BRAUN-PIVET, présidente de l'Assemblée nationale, au poste de déontologue de l'Assemblée

Le nom de Mme Cécile UNTERMAIER, ancienne députée de la Saône-et-Loire, devrait être proposé par Mme Yaël BRAUN-PIVET, présidente de l'Assemblée nationale, au poste de déontologue de l'Assemblée. Le bureau de l'Assemblée nationale devrait se prononcer sur cette candidature fin janvier. Elle est appelée à remplacer M. Jean-Eric GICQUEL, professeur en droit constitutionnel à l'Université de Rennes 1 et à l'institut d'études politiques de Rennes, en poste depuis janvier 2023.

Née en décembre 1951, titulaire d'une licence de lettres et d'une maîtrise d'histoire, ancienne élève de l'Institut régional d'administration (IRA) de Lyon, Mme Cécile UNTERMAIER fut notamment adjointe au directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes (1979-1990) puis attachée de presse du préfet de Saône-et-Loire (1990-1994) avant d'être responsable du bureau de contrôle de légalité de la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône (1994-1995). Secrétaire générale de la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône (1995-2002) puis sous-préfète d'Avallon (2002-2004), elle fut ensuite première conseillère au tribunal administratif de Lyon

(2005-2012) et fut admise à faire valoir ses droits à la retraite du corps des sous-préfets en janvier 2013. Par ailleurs, conseillère générale (PS) de la Saône-et-Loire (2011-2015), elle fut députée (PS) de la Saône-et-Loire, de 2012 à 2024. Désignée en 2018, membre de l'Observatoire de l'éthique publique, elle se vit confier en octobre 2019, la présidence de la mission d'information sur l'évaluation de la concrétisation des lois. Vice-présidente de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République de l'Assemblée nationale (2022-2024), elle fut nommée en juillet 2022, secrétaire du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques et en janvier 2023, présidente du groupe d'études parlementaire Démocratie participative et e-démocratie. Mme Cécile UNTERMAIER se vit confier en avril 2024, la présidence de la mission d'information sur le rôle local et l'ancrage territorial des parlementaires.

AG2R La Mondiale annonce le départ de son directeur général Bruno ANGLES, M. Jacques CREYSSEL devient président de l'association sommitale

M. Bruno ANGLES, directeur général du groupe de protection sociale depuis 2022, va quitter le groupe, a annoncé AG2R hier. Le conseil d'administration de l'Association Sommitale et celui de La Mondiale se réunissaient hier séparément "à l'aube d'une nouvelle mandature (2025-2028) pour les instances paritaires du groupe", a indiqué la direction générale.

M. Benoît COURMONT, directeur général adjoint du groupe en charge de l'épargne retraite et patrimoniale et de la clientèle patrimoniale, a été nommé directeur général par intérim par les deux conseils d'administration sur proposition de la présidence paritaire et de M. Bruno ANGLES, a annoncé un communiqué. "Un processus de recherche d'un nouveau Directeur général sera conduit par la Présidence de l'Association Sommitale et la Présidence de La Mondiale, avec le Comité des nominations et des rémunérations et le soutien d'un cabinet de recrutement qui examinera les candidatures internes et externes", indique le groupe.

M. ANGLES s'est dit "extrêmement fier du travail réalisé avec les équipes et des résultats obtenus collectivement depuis bientôt quatre ans", affirmant partir "avec le sentiment du devoir accompli", selon ce même communiqué. Entré au sein du groupe en mai 2021 en tant que directeur général délégué, M. ANGLES avait pris ses fonctions de directeur général en mai 2022, avec l'objectif de redresser la barre d'ici à 2025. Le groupe de protection sociale s'était en effet donné "1500 jours pour faire une révolution copernicienne". Depuis 2023, M. ANGLES, architecte du plan de transformation "Nouvelle Donne" – visant notamment à redresser AG2R Prévoyance –, s'employait donc à le décliner. Avec plus ou moins d'accrocs.

Car le mandat du désormais ancien directeur général a été marqué par de fortes tensions avec les organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC), qui fustigeaient ses méthodes de management et son plan pour le groupe. Les dissensions avaient atteint leur paroxysme à l'été 2023, les syndicats l'accusant de travailler à une réorganisation de l'entreprise "de nature à modifier profondément et durablement la nature paritaire de AG2R La Mondiale", pour aller vers une société anonyme ou une société par actions simplifiée.

Répondant à ce courrier, M. ANGLES avait alors assuré n'avoir "jamais évoqué aucune évolution du groupe vers un statut de SA ou SAS, ni aucun "rééquilibrage" en faveur d'une "gouvernance économique". Ce dernier avait proposé au printemps de faire évoluer le schéma prudentiel du groupe en présentant notamment l'idée d'une société de réassurance interne sous forme de société anonyme. La défiance s'installant, il avait même été question de lui trouver un remplaçant.

Depuis cet automne, la direction et les syndicats semblaient avoir tourné la page. Le groupe annonçait ainsi en octobre que le conseil d'administration de l'association sommitale d'AG2R, régi par gouvernance paritaire, avait voté à l'unanimité (avec abstention de la CFE-CGC et la CGT) la création de cette filiale de réassurance interne, mettant ainsi fin à la crise de gouvernance qui secouait le groupe. Dans le communiqué publié hier, M. ANGLES s'est d'ailleurs félicité de ce vote et a souligné une "décision politique majeure, qui va renforcer la solidité financière du Groupe, la solidarité entre ses entités et l'indépendance d'AG2R La Mondiale".

Le groupe rappelle également que la mise en œuvre du plan de transformation sous M. ANGLES "a permis d'atteindre l'ensemble des objectifs", dont le redressement d'AG2R Prévoyance, "en avance sur les objectifs prévus dans le plan de redressement". L'institution de prévoyance interprofessionnelle du groupe, qui a dû bénéficier durant plusieurs années de prêts de la part de La Mondiale pour atteindre le ratio de solvabilité requis, a atteint au premier semestre 2024 un résultat net de 46 millions d'euros. AG2R relève aussi "un baromètre d'engagement des collaborateurs en forte progression de 53 % en mars 2022 à 76 % en juin 2024 et la confiance dans l'avenir du Groupe qui a également progressé de 62 % à 79 % sur la même période".

Né en novembre 1964, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1984), ingénieur du corps des ponts et chaussées, M. Bruno ANGLES fut responsable d'une mission sur l'harmonisation fiscale européenne à l'Observatoire français de conjonctures économiques (OFCE) (1987-1988), avant d'être conducteur des travaux de l'usine de traitement des déchets ménagers de Saint-Ouen (société Borie SAE) en 1988-1989, puis chargé d'un des chantiers du TGV Nord chez Dumez TP (1989-1990). Chef du service des grands travaux à la direction départementale de l'Équipement d'Ille-et-Vilaine (1990-1993), il fut ensuite conseiller technique au cabinet de M. Bernard BOSSON au ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, chargé des questions de réseau routier et autoroutier (1993-1994). Directeur général de la Société du Tunnel sous le Mont-Blanc (1994-1996), il rejoignit le cabinet McKinsey & Co en septembre 1996 où il fut consultant (1996-1997), chef de projet (1997-2000) puis directeur de projet (2000-2001). Directeur associé du bureau de Paris de McKinsey & Company (2001-2004), il fut ensuite directeur général de Vinci Energies (2004-2005) avant de rejoindre en janvier 2006 comme associé le cabinet Mercer Delta. Il démissionna de la fonction publique en septembre 2006. Il rejoignit le groupe Macquarie en 2007, comme senior vice-président, head of France de Macquarie Capital Funds. Il fut de 2010 à mars 2016, président France de Macquarie Infrastructure and Real Assets. En avril 2016, il devint président France et Belgique de Crédit Suisse et président du comité exécutif de Crédit Suisse en France. En mai 2021, il rejoignit AG2R La Mondiale, où il fut nommé directeur général délégué. Depuis mai 2022, M. Bruno ANGLES était directeur général d'AG2R La Mondiale. Dans le cadre de ses fonctions, il fut également administrateur des Autoroutes Paris Rhin Rhône (2006-2016) et de l'Aéroport de Bruxelles. Il fut aussi président du conseil de surveillance de Macqpisto (2013-2014) et membre du conseil de surveillance d'Assystem (2011-2014) et de SAFT (2005-2016). Il fut, entre 2016 et juillet 2024, administrateur de la Régie autonome des transports parisiens (RATP). Il fut par ailleurs président de la Fondation de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, et de l'Association des ingénieurs des ponts et chaussées (AIPC). Entre 2019 et 2021, il fut président du Cercle Turgot. De 2015 à 2019, il fut président puis, à partir de 2019, président d'honneur de l'Association des anciens élèves et diplômés de l'Ecole polytechnique (AX).

M. Jacques CREYSSEL est nommé président de l'association sommitale AG2R La Mondiale

Le conseil d'administration de l'Association sommitale AG2R La Mondiale, réuni dans sa nouvelle composition le 8 janvier 2025, a nommé à sa présidence M. Jacques CREYSSEL, membre du bureau du conseil exécutif de Medef, administrateur délégué de la Fédération du commerce et de

la distribution (FCD) et jusqu'ici vice-président d'AG2R La Mondiale. L'ancien directeur général du MEDEF avait été nommé représentant des employeurs en mars dernier après la démission de Mme Brigitte BOUQUOT.

Cette nomination s'inscrit dans la logique d'alternance paritaire de la gouvernance. M. CREYSSEL succède à M. Christophe SAMSON, technicien électromécanicien dans l'industrie agro-alimentaire (collège participants - CFDT), qui devient ainsi vice-président de l'association sommitale.

Né en août 1956, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Jacques CREYSSEL fut affecté à la direction du Budget (ministère de l'Economie et des Finances) en 1981, à sa sortie de l'ENA (promotion "Droit de l'Homme"). Mis à la disposition de la Commission des opérations de bourse de 1985 à 1987, au titre de la mobilité, comme adjoint au chef du service de l'information, il réintégra ensuite la direction du budget. Sous-directeur de la politique salariale, de l'emploi dans la fonction publique et le secteur public (2ème sous-direction) de 1991 à 1993, il fut ensuite directeur général des affaires économiques au CNPF (1993-1996). Nommé en 1996, directeur général, chargé des affaires économiques et de la coordination stratégique du CNPF (devenu Medef), il fut directeur délégué du Mouvement des entreprises de France (Medef) (1998-2003) puis directeur général de cette même organisation patronale, de février 2003 à juillet 2008. En parallèle, il fut membre de la Commission économique de la nation (CEN) de 2003 à 2010 et de la Commission nationale de la négociation collective. De février 2011 à mars 2024, M. Jacques CREYSSEL fut délégué général de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) dont il est désormais administrateur délégué. Il est également vice-président d'EuroCommerce depuis juin 2014, et est président de la Commission Economie et Finances du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) depuis juin 2021. Il est depuis 2019, président de la Fédération Internationale du Retail (FIRA), réélu en mars 2022. Membre du bureau du conseil exécutif du Medef depuis 2013, il y est également coprésident de la commission thématique Economie, compétitivité et finance depuis septembre 2018. Depuis mars 2024, M. Jacques CREYSSEL était vice-président de l'association sommitale AG2R La Mondiale. Il est également membre des conseils d'administration d'AG2R Agirc-Arrco, d'AG2R Prévoyance, de SGAPS AG2R La Mondiale et de SGAM AG2R La Mondiale.

M. Bruno MILLIENNE, porte-parole du Mouvement Démocrate, ancien député des Yvelines, devrait rejoindre le cabinet de M. François BAYROU à Matignon

M. Bruno MILLIENNE, porte-parole du Mouvement Démocrate, ancien député des Yvelines, ancien conseiller régional (MoDem) d'Ile-de-France, devrait rejoindre le cabinet du Premier ministre François BAYROU où il se verrait confier le pôle communication.

Né en novembre 1959, M. Bruno MILLIENNE fut notamment directeur de la continuité des antennes au Groupe M6 (2010-2022). Conseiller municipal de Jumeauville (2014-2017), il fut conseiller régional (MoDem) d'Ile-de-France (2015-2021) et se vit confier la présidence de l'Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France en mars 2016. Député (MoDem puis Dem) des Yvelines (2017-2024), il fut notamment co-président du groupe d'études parlementaire Modernisation des activités agricoles et structuration des filières (2018-2022). Chargé, en février 2020, d'une mission temporaire sur la réglementation des voitures de transport avec chauffeur en Outre-mer, il fut par ailleurs vice-président de la commission du

Développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale (2022-2024) et premier vice-président du groupe Démocrate (MoDem et Indépendants) (Dem) à l'Assemblée nationale (2023-2024). M. Bruno MILLIENNE fut en outre nommé en décembre 2023, co-rapporteur de la proposition de loi encadrant l'intervention des cabinets de conseil privés dans les politiques publiques ainsi que vice-président de la commission d'enquête sur la gestion des risques naturels majeurs dans les territoires d'Outre-mer.

MM. Guillaume LEMOINE, ancien ambassadeur en Papouasie-Nouvelle Guinée, et Arnaud ROUX ont été nommés respectivement ambassadeur aux Samoa et en Guinée-Bissau

M. Guillaume LEMOINE, administrateur de l'Etat, ancien ambassadeur en Papouasie-Nouvelle Guinée (où il a été remplacé par M. Pierre FOURNIER, cf. BQ du 03/09/2024), ancien sous-directeur des opérations d'urgence au Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay, ancien premier conseiller au Koweït et à Lomé, est nommé ambassadeur auprès de l'Etat indépendant des Samoa (création de poste).

L'ouverture d'une ambassade de France à Apia avait été annoncée en juillet 2023 par le Quai d'Orsay après une visite du président de la République au Vanuatu. Cette première ambassade de France en Polynésie vise notamment à renforcer les liens entre les Samoa et les territoires français de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna. Elle facilitera également l'engagement de la France au sein du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) basé à Apia.

M. Arnaud ROUX, administrateur de l'Etat, jusqu'alors premier conseiller à Pretoria, ancien premier conseiller à Buenos Aires et à Madrid, est nommé ambassadeur en Guinée-Bissau. Il remplace M. Terence WILLS, conseiller des affaires étrangères, ancien ambassadeur au Libéria, ancien premier conseiller au Nigeria, en poste depuis août 2020, admis à faire valoir ses droits à la retraite en octobre dernier.

Né en juin 1965, titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en informatisation des organisations, M. Guillaume LEMOINE fut chargé de mission au service d'information et de communication du ministère des Affaires étrangères (1991-2000), avant d'être admis au concours d'attaché des systèmes d'information et de communication en mars 1999. Adjoint au chef de la division Logistique, informatique, bureautique au service d'information et de communication du ministère des Affaires étrangères (2000-2002), il fut ensuite deuxième secrétaire, chef du service régional d'assistance des systèmes d'information et de communication à Beyrouth (2002-2006). Chef de bureau à la sous-direction des infrastructures, des déploiements et des acquisitions à la direction générale de l'administration (2006-2007), il fut délégué dans les fonctions de sous-directeur de l'administration générale à la direction des systèmes d'information à la direction générale de l'administration et de la modernisation du Quai d'Orsay (2007-2009), avant d'être premier conseiller au Koweït (2010-2013), puis à Lomé (2013-2017). Sous-directeur des opérations d'urgence au Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de septembre 2017 à septembre 2020, M. Guillaume LEMOINE fut ensuite ambassadeur en Papouasie-Nouvelle-Guinée de novembre 2020 à septembre 2024.

Né en novembre 1965, licencié d'administration publique, titulaire d'une maîtrise de droit public et d'un diplôme d'études approfondies en économie de l'innovation, diplômé du 3^{ème} cycle des études de défense, M. Arnaud ROUX rejoignit le ministère de la Défense (1994-2000) avant d'être nommé conseiller des affaires étrangères en 2003 à sa sortie de l'ENA (promotion "René Cassin"). Rédacteur à la sous-direction d'Extrême-Orient à la direction d'Asie et d'Océanie du ministère des Affaires étrangères (2003-2005), puis adjoint au sous-directeur du désarmement chimique et biologique et de la maîtrise des armements classiques à la direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement à la direction générale des affaires politiques et de sécurité (2005-2007), il fut ensuite adjoint au sous-directeur des questions multilatérales et du désarmement au sein de cette même direction (2007-2008). Premier conseiller à Madrid (2008-2011), il fut sous-directeur Océanie à la direction d'Asie et d'Océanie au ministère des Affaires étrangères (2011-2013), avant d'être chargé de mission (affaires étrangères, affaires européennes, défense, coopération, anciens combattants, rapatriés, francophonie, relations culturelles internationales) au secrétariat général du gouvernement (2013-2015). Premier conseiller à Buenos Aires, de décembre 2015 à août 2020, M. Arnaud ROUX était, depuis lors, premier conseiller à Pretoria. Il fut chargé d'affaire ad interim ("a.i.") de l'ambassade de France à Pretoria, d'octobre 2022 à mai 2023.

M. Cédric MERMIER, jusqu'alors chef de cabinet de Mme Marie-Claire CARRERE-GEE au ministère délégué à la Coordination gouvernementale, va être nommé chef de cabinet de la secrétaire générale du gouvernement Claire LANDAIS

M. Cédric MERMIER, attaché principal d'administration de l'Etat, jusqu'alors chef de cabinet de Mme Marie-Claire CARRERE-GEE au ministère délégué à la Coordination gouvernementale, ancien chargé de mission pour les JO auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, ancien adjoint au directeur des relations institutionnelles, de la communication et de la sécurité de la Solideo, va être nommé chef de cabinet de la secrétaire générale du gouvernement, Mme Claire LANDAIS. Il remplace Mme Anne-Laure LOPES-NOGUEIRA, attachée principale d'administration de l'Etat, en poste depuis janvier 2023, admise au tour extérieur des administrateurs de l'Etat.

Né en juin 1978, titulaire d'un DESS en Management des organisations et entreprises de services publics de l'Institut d'études politiques de Bordeaux et d'un master Affaires publiques de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne ainsi que d'un Certificat de formation professionnelle continue en ligne d'Analyse des politiques publiques délivré par la London School of Economics and Political Science, ancien élève de l'Institut régional d'administration (IRA) de Bastia, M. Cédric MERMIER fut directeur général des services de la Ville de La brède, en Gironde (2004-2005), avant d'être membre de l'équipe de préfiguration de la direction de la construction de la direction interdépartemental des routes Ile-de-France, puis chef de la cellule "programmation comptabilité ordonnancement" de cette direction (2006-2009). Conseiller au cabinet du secrétaire général des ministères de l'Ecologie, du Développement durable, et de l'Energie, et de l'Egalité des territoires et du Logement (MM. Didier LALLEMENT, Jean-François MONTEILS, puis Vincent MAZAURIC) (2009-2013), il fut ensuite chef de cabinet du directeur des services administratifs et financiers (DSAF) du Premier ministre (Mme Isabelle SAURAT, puis M. Serge DUVAL) (2013-2018), puis chargé de mission d'appui à l'organisation des élections professionnelles au sein de cette direction (2018-2019). Adjoint au directeur des relations institutionnelles, de la communication et de

la sécurité de la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), de février 2019 à novembre 2021, il fut ensuite chargé de mission pour la préfiguration de l'observatoire des compétences des services du Premier ministre au bureau de la gestion des compétences et des parcours professionnels de la DSAF jusqu'en février 2022. Chargé de mission auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (M. Marc GUILLAUME), pour le suivi des chantiers transversaux liés aux jeux Olympiques et Paralympiques, de mars 2022 à octobre 2024, M. Cédric MERMIER était, depuis lors, chef de cabinet de Mme Marie-Claire CARRERE-GEE au ministère délégué à la Coordination gouvernementale.

La réalisatrice Coline SERREAU et le photographe Jean GAUMY ont respectivement été élus présidente et vice-président de l'Académie des Beaux-arts

Mme Coline SERREAU, réalisatrice, scénariste et actrice, membre de la section cinéma-audiovisuel, et M. Jean GAUMY, membre de la section de photographie, ont respectivement été élus présidente et vice-président de l'Académie des Beaux-arts pour l'année 2025.

Mme Coline SERREAU succède à M. Adrien GOETZ, historien de l'art et romancier, directeur de la bibliothèque Marmottan, membre de la section des membres libres.

Rappelons que M. Laurent PETITGIRARD, membre de la section de composition musicale, est secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-arts depuis février 2017.

Née en octobre 1947, ancienne élève du Conservatoire national supérieur de musique de Paris, Mme Coline SERREAU fut apprentie comédienne au Centre national de la Rue Blanche en 1968, stagiaire à la Comédie française en 1969, puis travailla avec MM. Romain BOUTEILLE et Coluche, avant de s'orienter vers l'écriture pour le cinéma et le théâtre, et la mise en scène au théâtre, au cinéma et à l'opéra. Elle réalisa notamment "Trois Hommes et un couffin" en 1985, "Romuald et Juliette" (1989), "La Crise" (César du meilleur scénario) (1992), "La Belle Verte" (1996), "Chaos" (2001), "18 Ans après" (2002), "Saint-Jacques... La Mecque" (2005), "Solutions locales pour un désordre global" (2010), "Couleur locale" et "Tout est permis" (2014) puis "Pierre Brossolette ou les passagers de la lune" (2015). Elle fut présidente de l'Académie Fratellini et présidente de l'ARP, l'association des réalisateurs producteurs. Elle est élue membre de l'Académie des beaux-arts en avril 2018, dans la section cinéma audiovisuel, elle était vice-présidente de l'Académie des beaux-arts pour l'année 2024.

Né en août 1948, M. Jean GAUMY rejoignit l'agence française Gamma en 1973 puis l'agence Magnum en 1977. En 1984, il réalise son premier film, "La Boucane", nominé au César du meilleur documentaire. Il reçut le Prix Nadar en 2001 pour ses livres maritimes puis en 2010 pour "D'après nature", série de paysages de montagne. Il fut nommé Peintre Officiel de la Marine en 2008. M. Jean GAUMY fut élu membre de l'Académie des beaux-arts en avril 2016, dans la section de photographie.

Le Conseil Constitutionnel

LesBiographies.com ♦ SGPresse ♦ 3-5 rue Saint-Georges, 75009 Paris ♦ Téléphone 01.40.15.17.89 ♦ Abonnements@SGPresse.fr

M^e Thierry WICKERS, ancien président de la Conférence des bâtonniers et du Conseil national des barreaux, a été élu président du Conseil des barreaux européens (CCBE)

M^e Thierry WICKERS, avocat au barreau de Bordeaux, ancien secrétaire général de la Fondation pour le droit continental, ancien président de la Conférence des bâtonniers, ancien président du Conseil national des barreaux, a été élu président du Conseil des barreaux européens (CCBE). Il succède au Suisse Pierre-Dominique SCHUPP.

Né en octobre 1954, titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit privé général et d'histoire du droit, avocat spécialisé en droit économique et voies d'exécution, M^e Thierry WICKERS est avocat au barreau de Bordeaux depuis janvier 1978, et associé au sein du cabinet girondin Elige Bordeaux depuis 2021. Il fut administrateur, trésorier, puis vice-président de la Caisse de règlements pécuniaires des avocats (CARPA) de Bordeaux de 1986 à 1998. Membre du Conseil de l'Ordre du barreau de Bordeaux (1989-1995), secrétaire de cet Ordre (1992-1995), il fut bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Bordeaux en 2000-2001. Elu membre du bureau de la Conférence des bâtonniers en janvier 2002, chargé, notamment, de la commission "nouvelles technologies", il fut premier vice-président de la Conférence des bâtonniers (2003), avant d'être président de la Conférence des bâtonniers, de janvier 2004 à janvier 2006. M^e Thierry WICKERS fut par la suite président du Conseil national des barreaux, de janvier 2009 à janvier 2012. Membre de la délégation française du Conseil des barreaux européens (CCBE) depuis 2012, il présida le comité "Avenir de la profession et des services juridiques" de ce conseil de 2016 à 2022.

Le général de corps d'armée (2S) Pascal FACON se voit confier la mission de préfiguration du futur établissement public coordonnateur de la reconstruction de Mayotte

Le ministre d'Etat, ministre des Outre-mer Manuel VALLS va charger le général de corps d'armée (2S) Pascal FACON, d'une mission de préfiguration de l'établissement public coordonnateur de la reconstruction de Mayotte, prévu par l'article premier du projet de loi d'urgence pour Mayotte, "avec l'idée qu'il en soit le directeur général" (cf. supra "Evènements et perspectives").

Né en mars 1964, ancien élève de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et de l'Ecole d'application de l'artillerie de Draguignan, le général de corps d'armée Pascal FACON servit successivement au 41^e régiment d'artillerie de marine à La Fère en 1989, au 5^e régiment interarmes d'Outre-mer à Djibouti, comme chef de section et officier adjoint de 1992 à 1994, puis au 1^{er} régiment d'artillerie de marine de Laon Couvron, en qualité de commandant de batterie jusqu'en 1996. Il servit également au 3^e régiment d'artillerie de marine de Canjuers de 2001 à 2003, en tant que chef du bureau opérations-instruction, et au 43^e bataillon d'infanterie de marine à Abidjan dont il prit le commandement en 2006. Il participa à l'opération Restore Hope/ONUSOM II en Somalie (1992), à l'opération Iskoutir à Djibouti (1992) puis à l'opération de l'OTAN en Bosnie (IFOR) (1996). Il fut également chef G32D de l'opération Trident au Kosovo en 2001, puis chef J5 de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire. Affecté en 2003 au Mali comme directeur des études au sein de l'école de maintien de la paix de Koulikoro dans le cadre de l'assistance militaire technique, il rejoignit l'état-major

des armées en 2007 pour y prendre successivement les fonctions de chargé d'anticipation-synthèse Afrique au sein du Centre de planification et de conduite des opérations puis de conseiller Afrique du chef d'état-major des armées. Nommé en 2013 assistant militaire du COMANFOR au sein de l'opération Serval, dans la bande sahélo-saharienne, il fut ensuite général adjoint de l'état-major interarmées de force et d'entraînement (2014-2015), avant d'être commandant des éléments français au Sénégal et commandant de la base des éléments français au Sénégal (2015-2017). Directeur du Centre de doctrine et d'enseignement du commandement d'août 2017 à juillet 2019, il fut commandant de l'opération Barkhane de juillet 2019 à juillet 2020. Le général Pascal FACON fut gouverneur militaire de Marseille, officier général de zone de défense et de sécurité Sud et commandant de zone terre Sud, d'août 2021 à septembre 2023. Elevé aux rang et appellation de général de corps d'armée en août 2021, il fut maintenu dans la 1^{re} section des officiers généraux jusqu'au 31 août 2023. Il fut par ailleurs auditeur de la 62^e session du Centre des hautes études militaires et de la 65^e session de l'Institut des hautes études de défense nationale en 2012.

M. Matthieu RINGOT, ancien conseiller immigration et cultes au cabinet de M. Gérard DARMANIN, Place Beauvau, a été nommé préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Grand Est

M. Matthieu RINGOT, administrateur de l'Etat, ancien conseiller immigration et cultes au cabinet de M. Gérard DARMANIN, Place Beauvau, a été nommé par le Conseil des ministres d'hier, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de M. Jacques WITKOWSKI préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin. Il remplace Mme Marie AUBERT, administratrice de l'Etat, ancienne cheffe du cabinet de Mme Aurélie FILIPPETTI au ministère de la Culture et de la Communication, en poste depuis octobre 2021, nommée préfète de la Dordogne (cf. BQ du 07/11/2024).

Né en novembre 1982, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Ecole nationale supérieure de la police, M. Matthieu RINGOT fut chef de circonscription de sécurité publique à Rosny-sous-Bois (2007-2009) puis à Narbonne (2009-2011), avant d'être chef du service de sécurité de proximité à Argenteuil (2011-2012). Chef de circonscription de sécurité de proximité à la Courneuve (2012-2014), il fut ensuite chef du service départemental de nuit à la direction départementale de la sécurité publique du Val-d'Oise (2014-2015). Affecté au ministère de l'Intérieur en 2018 à sa sortie de l'ENA (promotion "Louise Weiss"), il fut chargé de mission auprès de la mission police de sécurité du quotidien (janvier-février 2018), puis chargé de mission auprès du secrétaire général du ministère de l'Intérieur (février-septembre 2018), et responsable du centre de coordination du Tour de France (juillet 2018). Directeur du cabinet du préfet de la Charente-Maritime, de septembre 2018 à janvier 2020, il fut ensuite sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, jusqu'en janvier 2021. Nommé à cette date, directeur de cabinet du directeur général des étrangers en France, au ministère de l'Intérieur, M. Matthieu RINGOT fut conseiller immigration et cultes au cabinet de M. Gérard DARMANIN, au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, de juillet 2022 à septembre 2024.

M. Guillaume QUENET, sous-préfet de Valenciennes, devrait se voir confier la direction de cabinet de Mme Juliette MEADEL, ministre déléguée chargée de la Ville

M. Guillaume QUENET, administrateur de l'Etat, sous-préfet de Valenciennes, ancien secrétaire général de la Préfecture du Morbihan, devrait être nommé directeur de cabinet de Mme Juliette MEADEL, ministre déléguée chargée de la Ville.

Né en mai 1971, diplômé de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et de l'Ecole d'application de l'arme blindée cavalerie, ancien chef d'escadron de l'armée de terre, M. Guillaume QUENET fut officier de l'armée de terre aux 2ème et 3ème régiments de hussards de 1997 à 2008. Directeur du cabinet du préfet du Lot de 2008 à 2011, il fut intégré dans le corps des sous-préfets en août 2009. Secrétaire général de la préfecture du Lot-et-Garonne (2011-2013), il fut chef du bureau de l'action régionale et interministérielle de l'Etat à la direction de la modernisation et de l'action territoriale du ministère de l'Intérieur (2013-2014), avant d'être adjoint au sous-directeur de l'administration territoriale à la direction de la modernisation et de l'action territoriale du ministère de l'Intérieur (2014-2016). Sous-directeur des déplacements et de l'espace public à la direction des transports et de la protection du public de la Préfecture de police (2016-2019), il fut intégré dans les corps des administrateurs civils en février 2018. Secrétaire général de la préfecture du Morbihan (2019-2022), M. Guillaume QUENET fut nommé en décembre 2022, sous-préfet de Valenciennes.

Le professeur Emmanuel TOUZE devrait être nommé conseiller spécial santé au cabinet de M. Philippe BAPTISTE, ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Emmanuel TOUZE, professeur des universités-praticien hospitalier en neurologie, président de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), jusqu'alors conseiller médical, enseignement supérieur et recherche au cabinet de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, au ministère de la Santé et de l'Accès aux soins, devrait être nommé conseiller spécial santé au cabinet de M. Philippe BAPTISTE, ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Né en 1969, docteur en médecine, titulaire d'un master en statistiques et épidémiologie, M. Emmanuel TOUZE fut interne des hôpitaux de Paris en neurologie (1992-1999), puis chef de clinique assistant au sein de l'Université Paris Descartes (1999-2003). Praticien hospitalier à l'Hôpital Saint Anne (2003-2007) et professeur de neurologie à l'Université Paris Descartes (2008-2013), il fut responsable de l'unité neurovasculaire au CHU de Caen Normandie et professeur de neurologie à l'Université Caen Normandie (2013-2024). Il est en outre doyen de l'UFR santé de Caen Normandie depuis mai 2016. Il fut par ailleurs président de la Société française de neurologie vasculaire (2018-2020). Il préside, depuis avril 2020, l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS). M. Emmanuel TOUZE fut conseiller médical, enseignement supérieur et recherche au cabinet de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, au ministère de la Santé et de l'Accès aux soins, d'octobre à décembre 2024.

Mme Rachel THANNBERGER devrait être nommée conseillère parlementaire au cabinet de Mme Aurore BERGE, ministre déléguée chargée de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes et de la Lutte contre les discriminations

Mme Rachel THANNBERGER, conseillère législative et politique auprès du groupe "Ensemble pour la République" à l'Assemblée nationale, devrait être nommée econseillère parlementaire au cabinet de Mme Aurore BERGE, ministre déléguée chargée de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes et de la Lutte contre les discriminations.

Née en décembre 1993, titulaire d'une licence de droit de l'Université Paris Nanterre ainsi que d'un master 1 et 2 Sciences Politiques de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines Mme Rachel THANNBERGER fut chargée de mission en communication politique et publique pour le cabinet Le pouvoir des idées (2017), puis chargée de missions en Affaires publiques pour le cabinet Calif (2017-2018). Consultante en Affaires publiques et communication auprès de l'Agence Shan (2019-2020), elle fut ensuite collaboratrice parlementaire de M. Jean-Baptiste MOREAU, député (REM) de la Creuse (2020-2022), puis de M. Stephane MAZARS, député (ENS puis EPR) circonscription de l'Aveyron (2022-2023). Mme Rachel THANNBERGER est, depuis janvier 2023, conseillère législative et politique du groupe "Renaissance" à l'Assemblée nationale devenu en 2024 "Ensemble pour la République".

Mme Stéphanie FAZI-LEBLANC devrait être nommée conseillère au cabinet de M. Yannick NEUDER, ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins

Mme Stéphanie FAZI-LEBLANC, première conseillère du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, première conseillère au tribunal administratif de Bordeaux, devrait être nommée conseillère financement du système de santé et produits de santé au sein du cabinet de Yannick NEUDER, ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins.

Née en 1976, diplômée de l'Institut d'études politiques de Grenoble et de l'Ecole des hautes études en santé publique, Mme Stéphanie FAZI-LEBLANC fut notamment directrice financière (2006-2016), puis directrice générale adjointe (2016-2018) du CHU Grenoble Alpes. Directrice générale adjointe du CHU de Bordeaux (2018-2022), Mme Stéphanie FAZI-LEBLANC fut nommée en août 2022, première conseillère du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel et affectée au tribunal administratif de Bordeaux. Elle est par ailleurs présidente de formation de jugement à la Cour nationale du droit d'asile, depuis septembre 2024.

La Cour de cassation : Organigrammes - Biographies

LesBiographies.com ♦ SGPresse ♦ 3-5 rue Saint-Georges, 75009 Paris ♦ Téléphone 01.40.15.17.89 ♦ Abonnements@SGPresse.fr

M. Jehan-Eric WINCKLER, préfet délégué chargé d'une mission territoriale temporaire, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, va être nommé préfet délégué chargé de la reconstruction auprès de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète du Rhône

M. Jehan-Eric WINCKLER, administrateur de l'Etat, préfet délégué chargé d'une mission territoriale temporaire (cf. BQ du 06/01/2025), jusqu'alors sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, ancien sous-préfet de Chalon-sur-Saône et de Dieppe, ancien secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, va être nommé préfet délégué chargé de la reconstruction suite aux inondations d'octobre 2024, auprès de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète du Rhône Mme Fabienne BUCCIO.

Rappelons que les 16 et 17 octobre 2024, le Rhône, la Loire, la Haute-Loire, l'Ardèche, et dans une moindre mesure, l'Isère et la Lozère, ont été frappés par un épisode météorologique exceptionnel qui a causé des inondations majeures et des glissements de terrain à l'origine de destructions importantes. "Le Préfet délégué animera, à l'échelle interdépartementale et en lien étroit avec les préfets des départements concernés, l'action interministérielle des services de l'Etat, des agences et des opérateurs publics (ARS, agences de l'eau, CEREMA, BRGM, ANCT, ADEME, Banques des territoires, BPI...) pour accompagner la reconstruction des territoires impactés". Son rôle consistera à "assurer la coordination et le suivi de l'ensemble des mesures et dispositifs initiés pour gérer les conséquences des inondations : aide aux sinistrés, travaux d'urgence, reconstruction et planification à long terme de l'adaptabilité des territoires et de l'augmentation de leur résilience."

EN QUELQUES LIGNES...

& M. Fabian FORNI, jusqu'alors directeur de l'Alliance française de Singapour, ancien collaborateur de MM. Harlem DESIR au secrétariat d'Etat chargé des affaires européennes, et François REBSAMEN au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, a été nommé chef de cabinet, conseiller auprès de M. François REBSAMEN, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, ainsi que nous l'annoncions (cf. BQ du 03/01/2025).

& Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a désigné hier, après une première tentative infructueuse (cf. BQ du 08/01/2025), son président, le président du Rassemblement-LR Alcide PONGA. Contrairement à la veille, il a fait le plein des voix non-indépendantistes, obtenant six suffrages contre trois pour son rival Samuel HNEPEUNE. Présenté par l'UC-FLNKS, ce dernier n'a recueilli que leurs trois votes, tandis que les deux membres élus sur la liste UNI se sont de nouveau abstenus. Né en mai 1975, conseiller spécial auprès de la direction de Koniambo Nickel SAS (KNS), maire de Kouaoua, M. PONGA est le second Kanak à accéder à la présidence du gouvernement, après son prédécesseur indépendantiste Louis MAPOU, et le premier à la tête du parti non-indépendantiste Le Rassemblement-Les Républicains.

Le corps préfectoral : Organigrammes - Biographies

LesBiographies.com ♦ SGPresse ♦ 3-5 rue Saint-Georges, 75009 Paris ♦ Téléphone 01.40.15.17.89 ♦ Abonnements@SGPresse.fr

SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES

◆ **BARROT / MUSK** : Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Noël BARROT a exhorté hier matin à l'occasion d'une interview sur France Inter la Commission européenne à agir avec "la plus grande fermeté" contre les ingérences, notamment celles de M. Elon MUSK, dans le débat public européen, faute de quoi Paris pourrait prendre lui-même des mesures. Ce dernier a estimé que la Commission européenne devait "se saisir de manière beaucoup plus vigoureuse des outils que nous lui avons donnés pour dissuader ces comportements". Interrogé sur le fait de savoir si "le bannissement" de X pouvait intervenir en Europe, comme au Brésil où le réseau a été suspendu 40 jours, M. BARROT a répondu que c'était "prévu dans nos lois". "Soit la Commission européenne applique avec la plus grande fermeté les lois que nous nous sommes données pour protéger notre espace public, soit elle ne le fait pas et alors il faudra qu'elle consente à rendre aux Etats membres de l'UE, à rendre à la France, la capacité de le faire", a-t-il ajouté. Interrogé un peu plus tard sur le sujet à l'occasion d'une conférence de presse avec M. BARROT, le secrétaire d'Etat américain Antony BLINKEN a lui au contraire estimé que "les citoyens privés dans notre pays peuvent dire ce qu'ils veulent". "Lui (Elon MUSK), comme tout Américain, a le droit d'exprimer ses opinions".

◆ **Fonction publique** : Le ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification Laurent MARCANGELI a esquissé hier lors des vœux du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) certains des premiers dossiers qui l'attendent : crise d'attractivité de la fonction publique ; accessibilité aux concours de la fonction publique qui ont "vocation, il me semble, à s'adapter davantage à la pratique professionnelle, sans pour autant délaisser totalement la théorie" ; ou encore "des sujets de fond, comme l'évolution des métiers, des carrières, avec la refonte des grilles indiciaires par exemple, je n'y suis pas opposé". Le président du CSFPT et maire (UDI) de Sceaux Philippe LAURENT a également plaidé pour la "traduction réglementaire et législative" rapide de l'"accord sur la protection sociale" des agents publics des collectivités signé en juillet 2023. "Je rencontrerai le président du Sénat prochainement en vue de lui proposer le dépôt d'un texte de loi d'initiative parlementaire visant à rattraper le retard qui malheureusement s'est accumulé sur ce sujet", a répondu M. MARCANGELI, assurant vouloir "aller le plus vite possible".

◆ **MACRON / vœux aux autorités religieuses** : Le président de la République Emmanuel MACRON a appelé les responsables des cultes à être des "ambassadeurs de la fraternité" et à faire la pédagogie de la laïcité, lors de la cérémonie des vœux aux autorités religieuses. Lors de ce discours de 45 minutes en présence du Premier ministre François BAYROU et du ministre de l'Intérieur Bruno RETAILLEAU, le président a aussi abordé les 120 ans de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, en appelant à "une pédagogie de la laïcité". "Il s'agit de faire de la pédagogie pour que tout le monde comprenne la laïcité à la française", selon le président de la Conférence des évêques de France Eric de MOULINS-BEAUFORT, frappé par le "ton grave du président" et son "sentiment d'un besoin d'unité". Le chef de l'Etat a rappelé "à quel point la laïcité n'est pas un concept excluant, mais un espace d'échange et de partage", a ajouté le représentant des bouddhistes de France Antony BOUSSEMART. Selon les participants, le président a aussi évoqué la perspective d'une reprise du travail sur la loi fin de vie, se disant prêt à rencontrer à nouveau les responsables des cultes. "Il nous a dit qu'il faudra choisir le moindre mal", selon le grand rabbin de France Haïm KORSIA. Concernant la lutte contre l'antisémitisme, "le président a assuré que ce sujet + a une dimension européenne et nous saurons le rappeler à Auschwitz+ le 27 janvier", lors de la commémoration des 80 ans de la libération du camp d'extermination, a ajouté M. KORSIA. Enfin, le président a souligné l'importance de renforcer le dialogue entre l'Etat et les musulmans, selon plusieurs participants.

◆ **Interdiction du voile** : La "position personnelle" exprimée par le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau sur l'interdiction du voile pour les accompagnatrices de sorties scolaires et les étudiantes à l'université n'est "pas un sujet qui serait abordé par le gouvernement dans l'état actuel de la majorité parlementaire", a fait savoir hier la porte-parole du gouvernement Sophie PRIMAS, observant qu'elle n'aurait "probablement pas une majorité au Parlement".

◆ **MACRON / groupe Socialiste / AN** : Les députés socialistes ont exprimé hier leur "profonde préoccupation" après les propos du président de la République Emmanuel MACRON, qui a appelé lundi devant les ambassadeurs français les Ukrainiens à "mener des discussions réalistes sur les questions territoriales" pour trouver un règlement au conflit avec la Russie (cf. BQ du 07/01/2025). "Cette déclaration, parfaitement malvenue puisque lourde de sous-entendus, contraint les députés socialistes et apparentés à exprimer leur profonde préoccupation", ont écrit ces derniers dans un communiqué. L'Ukraine doit "recouvrer sa pleine souveraineté dans ses frontières internationalement reconnues en 1991. C'est-à-dire avec la Crimée et le Donbass", ont-ils ajouté. Et d'insister : "Nul ne saurait accepter l'annexion d'une partie du territoire national ukrainien par la Russie". Le groupe présidé par M. Boris VALLAUD a également déploré les propos de M. MACRON selon lesquels les dirigeants africains ont "oublié de dire merci" à Paris pour son intervention contre le terrorisme au Sahel. Ces propos "ont engendré de vives réactions dans les pays concernés, notamment au Sénégal et au Tchad, et contribuent à entraver le dialogue que nous devons perpétuer avec ces Etats", ont-ils regretté (cf. BQ du 08/01/2025).

◆ **LE PEN** : "Un âge vénérable avait pris le guerrier mais nous avait rendu notre père", a commenté hier la présidente du groupe RN à l'Assemblée nationale Marine LE PEN, en allusion aux relations compliquées entretenues avec son père, dont elle a appris le décès par la presse lors d'une escale technique à Nairobi, de retour de Mayotte, a confirmé le premier vice-président du Rassemblement national Louis ALLIOT. A noter que la triple candidate à la présidentielle s'est abstenue de toute référence religieuse, à la différence du communiqué familial ou de sa sœur Marie Caroline. M. ALLIOT a en outre fait savoir que Jean-Marie LE PEN serait inhumé samedi à La Trinité-sur-Mer dans l'intimité familiale, formant le vœu qu'aucune manifestation ne vienne troubler l'enterrement. "Et s'ils le font, je suppose que l'Etat veillera à les maintenir loin", a déclaré le maire de Perpignan, après que plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées mardi soir à Paris, Lyon, Marseille ou Rennes pour célébrer, avec chants, fumigènes et feux d'artifice, le décès du fondateur du RN. Il a dénoncé "des manifestations de haine sur la mort d'un homme, sur la mort d'un Français, sur la mort d'un patriote" et vilipendé "la chienlit, toujours la même, dans la rue, la racaille gauchiste". L'initiative, venue de la gauche extrême, a été saluée par la présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale Mathilde PANOT, mais fustigée au-delà – y compris à gauche, où le député (PS) de l'Essonne Jérôme GUEDJ a trouvé "nul de se réjouir de la mort d'un homme, quel qu'il soit". "La mort d'un homme, fût-il un adversaire politique, ne devrait inspirer que de la retenue et de la dignité. Ces scènes de liesse sont tout simplement honteuses", a cinglé le ministre de l'Intérieur Bruno RETAILLEAU. Ajoutons que la permanence du député (RN) de la 5^e circonscription du Pas-de-Calais Antoine GOLLIOT a été dégradée dans la nuit, couverte d'inscriptions hostiles à Jean-Marie LE PEN.

◆ **MACRON** : "Je pense que c'est l'Histoire qui donnera en fin de compte le sens de cette dissolution, s'il fallait la faire ou ne pas la faire (...) Il faut voir un petit peu la suite. Je pense qu'on est trop, pardon sur cette expression, le nez dans le guidon", a répondu hier sur TF1 l'épouse du président de la République Brigitte MACRON. "Ce n'est pas à moi de dire ce que j'en pense, je ne l'ai jamais dit, je ne le dirai jamais", a-t-elle complété, tout en ajoutant penser que la dissolution faisait partie des "facteurs" d'"anxiété" qui compliquent la vie des Français, qu'elle dit sentir "angoissés" et "un petit peu perdus". "Ils ont besoin de sens" car "le quotidien est très difficile", a développé Mme MACRON, en renvoyant à l'image du pays au-delà de ses frontières. "A l'étranger, la France paraît un pays de cocagne où on a la santé, on a l'éducation, on est aidé, on a tout", a-t-elle rapporté. Priée de dire si le chef de l'Etat pourra aller au bout de son mandat, elle a balayé à son tour toute hypothèse de démission. "Il a dit qu'il allait jusqu'au bout parce que c'est la mission que lui avaient donnée les Français. Et il a tellement à cœur les Français (...). Il est soucieux absolument de tout et il met toute son intelligence, tout son cœur au service des Français", a-t-elle assuré. A-t-il changé ? "Changé, non. Disons que parfois, ce qu'il entend, ça le meurtrit. C'est très difficile. Mais il ne le dit pas. Il garde pour lui. Avant, il parlait beaucoup plus facilement. Maintenant il ne le dit pas. Et ça je le comprends. Parce que s'il y a une chose qu'Emmanuel mérite, c'est le respect", a encore fait savoir Mme MACRON.

POUR VOS DOSSIERS

Les vingt propositions de la mission d'information sénatoriale sur les effets de l'intelligence artificielle générative sur les métiers du droit

Les sénateurs (LR) représentant les Français établis hors de France Christophe-André FRASSA et (PS) de Paris Marie-Pierre de LA GONTRIE ont présenté hier en commission des Lois les conclusions de leur mission d'information sur les effets de l'intelligence artificielle générative sur les métiers du droit. Ceux-ci, qu'il s'agisse de la magistrature administrative et judiciaire, des personnels des juridictions, des professions réglementées ou des juristes d'entreprise, apparaissent particulièrement concernés par ces bouleversements, tant cette nouvelle technologie pourrait affecter leurs méthodes de travail ainsi que leurs relations avec les justiciables. L'adaptation rapide des entreprises de la *legaltech* et des éditeurs juridiques témoigne de ces opportunités que pourrait apporter l'intelligence artificielle générative en termes de gains de temps, de productivité, d'amélioration de l'accès au droit et de prévisibilité de la justice.

Les rapporteurs pointent ici "le décalage technologique croissant entre les professions réglementées, qui se saisissent déjà de ces outils et élaborent des codes de bonnes pratiques spécifiques à cette technologie pour limiter les risques que son emploi engendre, et les magistrats et personnels en juridiction, qui souffrent d'un sous-investissement majeur et pérenne dans leur équipement informatique et numérique auquel il est urgent de remédier". Or, "les logiciels d'intelligence artificielle générative ont vocation à être utilisés par les professionnels du droit eux-mêmes – et leur fonctionnement suppose des compétences qui limitent tant les risques d'«hallucination» que la méconnaissance de la réglementation applicable et des principes déontologiques des métiers concernés", poursuivent-ils. Au-delà des enjeux économiques, déontologiques, professionnels et matériels que soulève le déploiement de l'intelligence artificielle générative dans le domaine du droit, "c'est la vision de la justice de demain et d'après-demain qu'il convient de caractériser", estiment M. FRASSA et Mme de LA GONTRIE, qui ont donc formulé vingt propositions.

1. Informers systématiquement l'utilisateur sur les risques d'erreurs de tout résultat fourni par une intelligence artificielle générative et sur la nécessité de vérifier ledit résultat, et l'orienter, lorsque cela est pertinent, vers un professionnel du droit.
2. Affiner le moteur de recherche de Légifrance pour permettre à l'usager du service public de l'information légale de formuler ses questions en langage naturel.
3. Définir légalement la consultation juridique en actualisant la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.
4. Favoriser la montée en compétence des assistants juridiques au sein des cabinets, notamment en leur confiant des tâches de vérification des résultats de l'intelligence artificielle générative.
5. Favoriser l'accès des plus petites structures aux outils d'intelligence artificielle générative en mutualisant, au sein de chaque ordre, le coût de ces abonnements.
6. Etablir des règles claires et transparentes d'usage de l'intelligence générative artificielle au sein de chaque profession, notamment par la rédaction d'une charte éthique ou d'un guide d'utilisation, transposées ensuite dans chaque cabinet ou juridiction.

-
7. Nommer un référent – ou une commission – au sein de chaque ordre professionnel, chargé de suivre les effets de l'intelligence artificielle générative sur la profession, identifier les dérives possibles, lancer des procédures de sanctions disciplinaires en cas de mésusage et mettre à jour le guide de bonnes pratiques.
 8. Sans imposer d'obligation légale, conseiller dans les guides d'usage propre à chaque profession que, dans un souci de transparence, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative ne doit pas être dissimulée au client.
 9. Mettre à niveau les juridictions judiciaires et administratives en matière d'équipement informatique, d'automatisation des tâches et d'outils internes de recherche jurisprudentielle.
 10. Nommer un ou plusieurs référénts en matière d'intelligence artificielle au sein de chaque juridiction.
 11. Anonymiser les magistrats et les greffiers dans les décisions de justice publiées en données ouvertes.
 12. Préciser, dans chaque convention de stage des étudiants en droit et en particulier des élèves-avocats, les conditions d'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative pendant le stage.
 13. Inciter les écoles de droit à souscrire des abonnements à des outils d'intelligence artificielle générative spécialisés dans le droit et en fournir l'accès aux étudiants, afin que ces derniers travaillent sur des résultats sourcés plutôt qu'avec des outils généralistes.
 14. Poursuivre – et accélérer – l'adaptation de la formation continue aux enjeux et à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative.
 15. Encourager de nouvelles modalités de formation, qui favorisent notamment la formation des professionnels les plus expérimentés par de jeunes collaborateurs compétents en matière d'intelligence artificielle ("reverse mentoring").
 16. Veiller à la formation de l'ensemble du personnel – et non seulement des professions juridiques – aux enjeux de l'intelligence artificielle générative.
 17. Développer une certification ou un label public à la destination des éditeurs juridiques et des jeunes entreprises innovantes du secteur qui s'engagent à respecter certaines bonnes pratiques, relatives tant au traitement des données qu'au fonctionnement du logiciel d'intelligence artificiel générative.
 18. Inciter les administrations souhaitant se doter d'outils d'intelligence artificielle juridique à privilégier ceux développés en France ou au sein de l'Union européenne, dans le respect du code de la commande publique et de la réglementation européenne.
 19. Poursuivre, améliorer et canaliser l'accompagnement que l'Etat apporte aux entreprises innovantes et aux éditeurs juridiques.
 20. Sécuriser la réutilisation des informations publiques contenues dans les décisions de justice rendues avant l'ouverture des données juridiques, ce au regard de l'interdiction de traitement des données sensibles établie par le RGPD.

LIRE - VOIR - ENTENDRE**A LIRE** <

☑ **"Antimanuel de droit constitutionnel", par M. Jean-Jacques URVOAS (Odile JACOB)**. Jadis vantée pour sa solidité, la V^{ème} République est à "l'heure de son crépuscule", assure l'ancien ministre de la Justice devenu professeur de droit public à l'université de Bretagne occidentale Jean-Jacques URVOAS. Dans cet "antimanuel", il impute la "détérioration" du régime et "l'érosion de ses institutions" à un ensemble de "dérèglements qui ne cessent de s'intensifier depuis l'adoption du quinquennat". En conjuguant "réflexion politique" et "technique juridique", celui qui a présidé la commission des Lois de l'Assemblée nationale de 2012 à 2016 entend décortiquer "les dysfonctionnements du régime tels qu'ils se sont révélés dans la pratique", mais aussi réfléchir aux "réformes" pour permettre à la Constitution et à la vie politique de retrouver son efficacité et sa légitimité.

A VOIR - A ENTENDRE <

→ La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.

Jeudi

- 6h20 **France Inter** : Mme Brigitte AUTRAN, directrice du Comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires (Covars) ("Le 5/7")
- 7h15 **France Culture** : M. Xavier PASCO, directeur de la Fondation pour la recherche stratégique ("La Question du Jour" : "Starlink : le réseau satellitaire est-il devenu incontournable ?")
- 7h30 **Public Sénat** : Mme Nathalie GOULET, sénatrice (UC) de l'Orne, auteure de "L'argent du Terrorisme" ("Bonjour Chez Vous !")
- 7h35 **TF1** : M. Olivier FAURE, député de Seine-et-Marne, Premier secrétaire du PS ("Bonjour !" - Bruce TOUSSAINT)
- 7h40 **RTL** : M. Manuel VALLS, ministre d'Etat, ministre des Outre-mer ("L'invité de RTL Matin")
- 7h40 **RMC** : M. Thierry BRETON, ancien commissaire européen au marché intérieur, ancien ministre ("Apolline Matin")
- 7h42 **France Culture** : M. Bernard-Henri LEVY, philosophe, auteur de "Nuit blanche" ("France Culture va plus loin" : "")
- 7h45 **Radio J** : M. Philippe BRUN, député (PS) de l'Eure ("Le Barbier du matin")
- 8h00 **Public Sénat** : Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche ("Bonjour Chez Vous !")
- 8h10 **Europe 1-CNews** : M. Robert MENARD, maire (DVD) de Béziers ("La grande interview" - Sonia MABROUK)
- 8h15 **BFM Business** : Mme Nawal OUZREN, directrice générale de Sensorion ("Good morning business")
- 8h15 **Radio Classique** : M^e François ZIMERAY, avocat de M. Boualem SANSAL ("L'invité de la matinale")
- 8h30 **Sud Radio** : M. Laurent SAINT-MARTIN, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'étranger ("L'invité politique Sud Radio" - Jean-Jacques BOURDIN)

- 8h30 **Franceinfo** : M. Thierry COTILLARD, président du groupement Les Mousquetaires ("8.30 franceinfo" - Jérôme CHAPUIS et Sahlia BRAKHLIA)
- 8h30 **RMC - BFMTV** : M. Patrick MARTIN, président du Medef ("Face-à-Face" - Apolline de MALHERBE)
- 8h30 **LCI** : M. Julien ODOUL, député de l'Yonne, porte-parole du RN ("L'invité de LCI Matin")
- 9h05 **France Inter** : M. Amine BENYAMINA, chef du département de psychiatrie et d'addictologie de l'hôpital Paul Brousse, président de la fédération française d'addictologie, Mme Krystel LEPRESLE, déléguée générale de Vin & Société ("Le débat du 7/10" : "Le Dry January, un enjeu de santé publique ?")
- 13h00 **France Inter** : Mme Gwenola JOLY-COZ, première présidente de la Cour d'appel de Papeete ("Le 13/14")
- 18h20 **France Culture** : M. François DECOSTER, maire de Saint-Omer, vice-président chargé de la culture, du patrimoine, des langues régionales et des relations internationales de la Région Hauts-de-France, Mme Charline CLAVEAU, vice-présidente chargée de la culture à la Région Nouvelle-Aquitaine ("Questions du soir : le débat" : "Sommes-nous face à un tournant de la décentralisation culturelle ?")
- 19h20 **France Inter** : MM. Romain BADOUARD, maître de conférences et chercheur en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris II, Jean CATTAN, secrétaire général du Conseil national du numérique ("Le téléphone sonne" : "Réseaux sociaux : l'âge de glace")
- 21h00 **Europe 1** : MM. Michel-Edouard LECLERC, président du comité stratégique des centres E. Leclerc, José IRIARTE, cofondateur et président-directeur général de Stradot ("La France Bouge")
- 21h05 **France 2** : "Pénuries de médicaments : les labos font-ils la loi ?" reportage suivi d'un débat avec M. Gildas BARREYRE, secrétaire général du groupe Seqens, l'ancienne ministre Agnès BUZYN, M. Pierre CHIRAC, pharmacien de santé publique, responsable de rubrique pour la revue Prescrire, Mme Catherine SIMONIN, porte-parole de France Assos Santé ("Cash Investigation")

COLLOQUES ◀

→ La Fondation Jean-Jaurès organise le 21 janvier, de 18h30 à 20h30, une rencontre publique sur le thème "Réintroduire la fraternité dans nos politiques publiques". Au-delà des dispositifs de solidarité, la question essentielle demeure : avons-nous su faire de la fraternité un pilier véritable de nos politiques publiques ? Mme Olivia FORTIN, codirectrice de l'Observatoire de l'efficacité de l'action publique de la Fondation Jean-Jaurès, MM. Tarik GHEZALI, cofondateur de La Fabrique du Nous, Guillaume HERMITTE, secrétaire général d'Euroméditerranée, et Florian BERCAULT, maire (DVG) de Laval, nous invitent à repenser ce troisième volet de notre devise républicaine. Comment créer un cadre de vie qui fait vivre la fraternité au quotidien ? Comment réhabiliter le rôle des maires pour en faire les acteurs centraux d'une politique de fraternité nationale ? (à la Fondation Jean-Jaurès, salle Pierre Mauroy, 12 Cité Malesherbes, dans le 9^{ème} arrondissement, inscription, <https://www.jean-jaures.org/agenda/reintroduire-la-fraternite-dans-nos-politiques-publiques/>).

→ France Stratégie organise le 21 janvier, de 9h30 à 12h, une conférence en présentiel ou en ligne sur le thème "Prospective eau 2050 : anticiper les tensions sur la ressource en eau" (à France Stratégie, amphithéâtre Marceau Long, 20 avenue de Ségur, 75007 Paris). Afin d'anticiper de futures tensions, Mme Elisabeth BORNE, alors Première ministre, a missionné France Stratégie en septembre 2023, pour construire une prospective de la demande en eau en 2050 en France hexagonale et Corse. Les principaux enseignements de ces travaux seront présentés lors de cette conférence et seront ensuite discutés au cours de deux tables rondes. La première portera sur les perspectives d'évolution des usages de l'eau et la deuxième sur les conflits d'usage territoriaux. Participeront notamment à cette manifestation M. Pascal BERTEAUD, directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), Mmes Gabrielle BOULEAU, socio-politiste, spécialiste des politiques publiques de gestion de l'eau à Inrae, Elodie GALKO, directrice générale de l'agence de l'eau Adour-Garonne, Anne GROSPERRIN, vice-présidente déléguée au cycle de l'eau de la Métropole de Lyon, MM. Martin GUTTON, délégué interministériel chargé de la gestion de l'eau en agriculture, Christian LECUSSAN, président de la Fédération nationale des associations de riverains et utilisateurs industriels de l'eau, Eric SAUQUET, directeur de recherche en hydrologie à Inrae, et Luc SERVANT, vice-président de Chambres d'agriculture France, président de la chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine (inscription, <https://f.infos.france-strategie.fr/f/lp/formulaireinscription-conference-eau-2025-01-23/mjzidzb6>; inscription pour la webconférence, <https://f.infos.france-strategie.fr/f/lp/formulaireinscription-distance-webconference-conferenceeau-2025-01-21/zej2ni55>).



Une publication éditée par la Société Générale de Presse

3-5, rue Saint-Georges, 75009 Paris. Téléphone 01 40 15 17 89. Abonnements@SGPresse.fr
Ce journal est imprimé par DupliPrint (Label Imprim'Vert), 95330 Domont, France

Directrice de la publication :

Marianne BÉRARD-QUÉLIN

Présidente de la Société Générale de Presse

Directeur de la rédaction :

Etienne LACOUR

Adjoint au directeur de la rédaction :

Jean-Michel PIGNOUX

Rédaction **politique** :

(redacpol@SGPresse.fr)

Rédaction **communication** :

(redacom@SGPresse.fr)

Rédaction **économique** :

(redaceco@SGPresse.fr)

Jean-Michel PIGNOUX, rédacteur en chef

Claire LESCOFFIT, rédactrice en chef adjointe

Tanguy DEMANGE, rédacteur en chef

Audrey VIALA, rédactrice en chef adjointe

Claire AGENEAU, rédactrice en chef

David JAMARD, rédacteur en chef adjoint



L'édition imprimée peut différer de l'édition numérique qui est bouclée plus tardivement
Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux

LA VIE PRIVEE

Décès

- Mme Simone BENECH, à l'âge de 93 ans. Mme Simone BENECH, était notamment la mère du paysagiste Louis BENECH, cofondateur du Conservatoire des collections végétales spécialisées.
- La productrice Françoise BERTHEAU-GUILLET, fondatrice et présidente d'Exilène Films, ancienne directrice du département Télévision de Flach Film, ancienne chargée de mission pour l'audiovisuel international au ministère de la Culture, à l'âge de 70 ans.
- L'écrivain et psychologue spécialiste de l'autisme Howard BUTEN alias le clown Buffo, fondateur du centre Adam Shelton (Institut médico-éducatif) à Saint-Denis, président d'honneur de l'Association Turbulences et premier parrain du journal "Le Papotin", à l'âge de 74 ans.
- M. Marcel CARMINATI, ancien élève de l'ENA (promotion "Dix-huit Juin"), conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, ancien président de la chambre régionale des comptes de Picardie, ancien membre de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, à l'âge de 98 ans. M. Marcel CARMINATI était notamment le père de M. Jean-François CARMINATI, associé-gérant de Comalto, ancien directeur associé d'Actus, ancien président d'Euro RSCG Omnium & Associés.
- Mme Anne-Marie Françoise HUIILLARD, à l'âge de 99 ans. Mme Anne-Marie Françoise HUIILLARD était notamment la mère de MM. Jacques HUIILLARD, ancien président-directeur général d'Eiffage Construction métalliques et Xavier HUIILLARD, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1973), ingénieur des ponts et chaussées, président-directeur général de Vinci, ancien président de l'Institut de l'entreprise (IDEP). Mme Anne-Marie Françoise HUIILLARD était également la belle-mère de Mme Guylaine DYEVIRE, secrétaire du conseil d'administration de BNP Paribas, vice-présidente de l'Institut français des administrateurs (IFA).
- Mme Colette PIAULT, directrice de recherche honoraire au CNRS, fondatrice et ancienne présidente de la Société française d'anthropologie visuelle, à l'âge de 91 ans. Mme Colette PIAULT était notamment la mère du journaliste et consultant Fabrice PIAULT, ancien rédacteur en chef de "Livres Hebdo", ancien directeur exécutif d'Electre.
- M. Jean-Paul PFISTER, ancien élève de l'ENA (promotion "Montesquieu"), administrateur civil honoraire, ancien chargé de mission auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'âge de 88 ans.
- M. Jean VERDIER, ancien élève de l'ENA (promotion "Turgot"), administrateur civil honoraire, ancien directeur des ressources humaines de Péchiney World Trade, ancien chef du bureau des transports parisiens au ministère de l'Equipement et du Logement, à l'âge de 90 ans. M. Jean VERDIER était notamment le père de Mmes Cécile VERDIER, commissaire-priseur, présidente de Christie's France, vice-présidente des Arts décoratifs/Musée des Arts décoratifs-MAD, et Amélie VERDIER, ancienne élève de l'ENA (promotion "Léopold Sédar Senghor"), inspectrice générale des finances, directrice générale des finances publiques, ancienne directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France, ancienne secrétaire générale de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), ancienne directrice de cabinet de MM. Jérôme CAHUZAC, puis Bernard CAZENEUVE au ministère délégué au Budget. M. Jean VERDIER était également le beau-père de MM. Jérôme GUILBERT, directeur de la communication du Centre national de la

recherche scientifique (CNRS), ancien directeur du marketing de Bain & Company, ancien directeur de la communication de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien directeur général de McCann Paris et Jérémie PELLET, ancien élève de l'ENA (promotion "Léopold Sédar Senghor"), administrateur de l'Etat, directeur général d'Expertise France, ancien directeur général délégué de l'Agence française de développement (AFD), ancien collaborateur de M. Manuel VALLS à Matignon.

Cérémonies

- A la suite de la disparition de Jean-Marie LE PEN (cf. BQ du 08/01/2025), ses obsèques se dérouleront à la Trinité-sur-Mer, samedi 11 janvier, dans la plus stricte intimité familiale. Une cérémonie religieuse et d'hommage aura lieu le jeudi 16 janvier, en l'église Notre-Dame du Val-de-Grace, 277 rue Saint-Jacques, Paris (5ème).

LA VIE PUBLIQUE

A l'Elysée

- Le président de la République, M. Emmanuel MACRON, aura ce soir au Royaume-Uni un dîner de travail avec le Premier ministre britannique Keir STARMER (cf. supra).

A Matignon

- Le Premier ministre, M. François BAYROU, s'entretiendra aujourd'hui successivement avec MM. Frédéric SOUILLOT, secrétaire général de Force ouvrière, François HOMMERIL, président de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres, puis avec Michel PICON, président de l'Union des entreprises de proximité.

A l'Assemblée nationale

- La présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yaël BRAUN-PIVET, se rendra jusqu'à samedi à Mayotte, accompagnée de Mme Estelle YOUSOUFFA, députée (LIOT) de Mayotte. Elle rendra visite aujourd'hui aux équipes mobilisées dans le cadre du pont aérien, puis visitera successivement le Centre opérationnel départemental de gestion de crise et le Centre Hospitalier de Mayotte. Après un entretien avec les élus du Conseil départemental et avec les maires des communes de Mayotte, Mme BRAUN-PIVET rencontrera des habitants à Mgomani.

Au Sénat

- Le président du Sénat, M. Gérard LARCHER, s'entretiendra aujourd'hui avec l'ancien ministre Thierry BRETON, ancien commissaire européen au Marché intérieur, puis Mme Charlotte DUC-BRAGUES, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Yvelines.

Dans les ministères

- Mme Elisabeth BORNE, ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, présidera cet après-midi une multilatérale "Mayotte" avec les organisations syndicales.

- Mme Catherine VAUTRIN, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, échangera aujourd'hui sur le PLFSS avec le groupe "Gauche démocrate et républicaine" de l'Assemblée nationale, avant d'assister aux cérémonies des vœux institutionnels de M. Arnaud ROBINET, maire (Horizons) de Reims et président de la Communauté urbaine du Grand Reims.
- Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, présidera cet après-midi une réunion du Conseil national de l'Ordre du Mérite maritime.
- Mme Marie BARSACQ, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, s'entretiendra aujourd'hui avec l'ancien Premier ministre Michel BARNIER, avant d'effectuer un déplacement à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep). Accueillie par le directeur général de l'institut Fabien CANU, elle visitera des lieux de vie des athlètes, l'Institut de recherche bio-médical et d'épidémiologie et le laboratoire Sport Expertise et Performance, les pôles France (natation, escrime, taekwondo, tir à l'arc), ainsi que le pôle médical, avant de déjeuner avec les sportives et sportifs de l'Insep. Elle s'entretiendra ensuite successivement avec MM. Florian GRILL, président de la Fédération française de rugby, David LAPPARTIENT, président du Comité national olympique et sportif français, Philippe PAILLIART, président de France générosités, puis avec Philippe DIALLO, président de la Fédération française de football.
- Mme Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme, participera aujourd'hui à une réunion avec les acteurs du tourisme à la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte. Elle effectuera ensuite jusqu'à demain un déplacement en Gironde.
- Mme Françoise GATEL, ministre déléguée chargée de la Ruralité, se rendra ce matin à la Morte (38) afin de valoriser le soutien de l'Etat dans la réouverture de la station l'Alpe du Grand Serre pour cette saison. La ministre ira sur place pour rencontrer les élus et les partenaires et tenir sur place une réunion de travail avec l'ensemble des partenaires sur l'avenir de la station.
- Mme Juliette MEADEL, ministre déléguée chargée de la Ville, sera aujourd'hui en déplacement à Vaux-en-Velin et Villeurbanne. Elle débutera sa visite à Vaux-en-Velin, où elle sera accueillie par l'ancienne ministre Hélène GEOFFROY, maire (PS) de la commune. Ensemble, elles réaliseront un point de situation avec les bailleurs sociaux et échangeront avec les habitants du quartier du Mas du Taureau, avant de rencontrer les acteurs du Plan de lutte contre les discriminations ainsi que les associations engagées dans l'insertion dans les quartiers prioritaires de la ville. La ministre poursuivra sa visite à Villeurbanne en présence du maire (PS) de la ville, M. Cédric VAN STYVENDAEL, où elle visitera le futur pôle économique de Croix Luizet, ainsi que la maison de services publics, avant de poursuivre par une déambulation autour de la résidence Pranard.

Cérémonies

- L'audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation aura lieu le vendredi 10 janvier, à 11h (5 quai de l'Horloge, Paris 1er).

Cabinets ministériels : Organigrammes - Biographies

LesBiographies.com ♦ SGPresse ♦ 3-5 rue Saint-Georges, 75009 Paris ♦ Téléphone 01.40.15.17.89 ♦ Abonnements@SGPresse.fr

LA VIE DANS LA CITE

Jusqu'au 10 janvier

Rennes Journées parlementaires des Ecologistes.

Le 12 janvier

Isère (1^{ère} circonscription)

Election législative partielle (1^{er} tour).

Le 14 janvier

Assemblée nationale

(Semaine de contrôle)

9h Questions orales sans débat.

10h Conférence des présidents.

15h Questions au gouvernement.

Débat sur le thème : "L'évaluation de la loi confortant le respect des principes de la République" (séance thématique proposée par le groupe EPR).

21h30 Salle Lamartine :

Débat sur le thème : "Palestine / Liban : le rôle de la France dans l'effondrement du droit international" (inscription à la demande du groupe GDR).

Sénat

(Semaine de contrôle)

15h Lecture d'une déclaration du gouvernement ;

Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à prolonger la dérogation d'usage des titres-restaurant pour tout produit alimentaire.

18h Questions orales.

21h30 Débat relatif au programme Territoires d'industrie (demande de la commission des Affaires économiques).

Conseil économique, social et environnemental

14h30 Assemblée plénière :

Présentation de l'étude intitulée : "Analyse de controverses - Intelligence artificielle, emploi et travail", par M. Jean-Marie TRUFFAT, rapporteur au nom de la commission Travail et emploi ;

Adoption du projet d'avis "Emergence de l'intelligence artificielle (IA) dans la société : adapter l'action publique au service de l'intérêt général", présenté par M. Eric MEYER et Mme Marianne TORDEUX BITKER au nom de la Commission temporaire "Intelligence artificielle".

LA VIE DANS LE MONDE

Jusqu'au 10 janvier

Las Vegas Salon de l'électronique grand public CES.

Aujourd'hui

Royaume-Uni Visite du président de la République Emmanuel MACRON.

Beyrouth Le Parlement se réunit pour élire un président.

Le 11 janvier

Berlin Congrès du parti social-démocrate (SPD) pour désigner officiellement son candidat à la chancellerie en vue des législatives anticipées de fin février et présenter son programme.

Les 11 et 12 janvier

(Riesa) Allemagne

Congrès du parti d'extrême droite AfD sur son programme électoral.

Le 12 janvier

Comores Elections législatives.

Le 14 janvier

Finlande Sommet réunissant les pays de l'OTAN bordant la mer Baltique.

Le 17 janvier

Wolfsburg Le parti social-démocrate SPD lance sa campagne électorale avec le chancelier Olaf SCHOLZ et les dirigeants du parti.

Le 18 janvier

Chemnitz Lancement des festivités de la capitale européenne de la culture 2025.

Le 20 janvier

Bruxelles Eurogroupe.

Washington Investiture du président des Etats-Unis.

Les 20 et 21 janvier

Varsovie Réunion informelle des ministres de l'éducation de l'UE.

Du 20 au 24 janvier

Davos Réunion annuelle du Forum économique mondial.

Le 21 janvier

Bruxelles Conseil "Affaires économiques et financières" de l'UE.

Le 26 janvier

Bélarus Election présidentielle.

Berlin Congrès du parti des Verts avant les élections législatives anticipées.

Le 27 janvier

Bruxelles Conseil "Agriculture et pêche" de l'UE.

Les 27 et 28 janvier

Bruxelles Conseil des Affaires étrangères de l'UE.

Les 30 et 31 janvier

Varsovie Réunion informelle des ministres de la justice et des affaires intérieures de l'UE.